

RAPPORT-AVIS

*Pour une participation citoyenne active
en région Hauts-de-France*

Rapporteurs : Messieurs Francis CALCOEN et Bernard THUILLIER

17 OCTOBRE 2023

Eclairer l'avenir

RESULTATS DE VOTE

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 17 octobre 2023 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- les articles L. 4251-1 à 4251-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,

Vu le projet de rapport-avis élaboré par la Commission Citoyenneté, sous la Vice-présidence de Bernard THUILLIER,

Après avoir entendu Francis CALCOEN et Bernard THUILLIER, rapporteurs,

Après en avoir délibéré, ADOpte le présent rapport-avis :

**Pour : 117
Contre : 0
Abstentions : 14**

SOMMAIRE

LES MEMBRES DE LA COMMISSION CITOYENNETE.....	6
LES PERSONNES AUDITIONNEES ET REMERCIEMENTS.....	7
SYNTHESE/MEMO.....	10
INTRODUCTION.....	11
PREMIERE PARTIE : LES FONDEMENTS DE NOTRE DEMOCRATIE ET DE NOTRE REPUBLIQUE : LE CONCEPT DE CITOYENNETE ET LES VALEURS QU'ELLE SOUS-TEND.....	12
A. <u>Une citoyenneté juridique centrée sur les droits et devoirs individuels.....</u>	12
1. Une progression des taux d'abstention aux élections.....	13
1.1 Les élections professionnelles, associations, scolaires ou universitaires.....	14
1.2 L'abstention chez les jeunes.....	14
1.3 Une défiance des citoyens envers les institutions.....	15
2. Les devoirs des citoyens.....	15
2.1 Les principes d'égalité et de réciprocité.....	15
2.2 Liberté, Egalité, Fraternité.....	16
2.3 Que reste-t-il des devoirs du citoyen ?.....	17
B. <u>Une citoyenneté politique, centrée sur la participation aux décisions.....</u>	17
1. Quelle place pour le citoyen ? Quelle place pour l'usager ?.....	17
2. L'expertise d'usage de l'habitant : Oser la participation !.....	18
C. <u>Une citoyenneté civile, centrée sur les initiatives et engagements individuels et collectifs.....</u>	18
1. L'engagement ou le lien avec les autres.....	18
2. Les associations, lieux et vecteurs de la démocratie.....	19
3. Les séniors en Hauts-de-France et l'engagement.....	19
4. La grande diversité des engagements et des modalités de participer à la vie de la cité.....	20
Conclusion de la première partie : une citoyenneté toujours à réinventer.....	21
DEUXIEME PARTIE : REUSSITES ET LIMITES AUX DEMARCHEES DE PARTICIPATION ET D'ENGAGEMENT EN REGION HAUTS-DE-France.....	22
A. <u>Etre citoyen, cela s'apprend par la pratique.....</u>	22
1. L'éveil à la citoyenneté et à la pratique de l'engagement durant le cursus scolaire.....	23
2. Le pouvoir d'agir des citoyens.....	23
B. <u>Instances et lieux de participation.....</u>	26
1. Conseil de la vie collégienne, lycéenne et éco-délégués.....	26
2. Les Conseils de Développement, lieux de débat, de proposition et de démocratie citoyenne.....	26
3. Les Conseils de quartiers et les Conseils citoyens.....	27
3.1 Les Conseils de quartiers.....	27

3.2 Les Conseils citoyens.....	27
4. Une citoyenneté active sous l'impulsion des élus.....	28
4.1 Des histoires différentes.....	28
4.2 Des enseignements souvent convergents.....	29
5. Les pratiques et politiques du Conseil régional.....	29
5.1 Trois dispositifs sont à destination des habitants de quartiers politique de la ville.....	29
5.2 La Garde nationale et la Gendarmerie nationale.....	30
5.3 La Laïcité.....	30
5.4 Le Dialogue Structuré.....	30
5.5 La création de tiers lieux.....	30
5.6 Projets emblématiques et citoyens.....	31
5.7 Rev3, embarquer les citoyens !.....	31
 C. <u>Des freins à lever notamment pour les mobilités géographique et psychosociologique</u>	32
 D. <u>Des outils trop peu connus et utilisés</u>	32
1. Le Compte engagement citoyen.....	32
2. L'utilisation et la diffusion des open badges pour reconnaître et valoriser les apprentissages développés par les bénévoles.....	33
3. La reconnaissance des compétences.....	33
4. Le mécénat de compétence.....	34
 E. <u>Des transitions à opérer</u>	34
1. Un manque d'articulation et de promotion des dispositifs concernant les jeunes.....	34
2. Une carence de méthodes et de formation.....	35
3. De nouvelles postures à adopter pour les élus et les agents de l'administration.....	35
4. Une nécessaire pédagogie.....	36
5. Intérêt et parfois difficulté des relations entre les acteurs et les pouvoirs publics.....	36
5.1 Une Education Nationale qui doit s'ouvrir davantage sur le monde extérieur.....	36
5.2 Des espaces de négociations et de compréhension qui se réduisent.....	37
6. L'évaluation de l'impact des démarches.....	37
 Conclusion de la deuxième partie	38
 CONCLUSION	40
 TABLEAU RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS	41
 LEXIQUE – GLOSSAIRE	44
 SOURCES – REFERENCES – BIBLIOGRAPHIE	45
 ANNEXES	47
 DECLARATION DES MEMBRES OU GROUPES DE MEMBRES DU CESER	62

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL ET DE LA COMMISSION

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

CALCOEN Francis
DEHAENE Jean-Luc
DUNBAR Simon
EROUART Danièle
MELIN Michèle
SALINGUE Marc
SEBILLE Pascale
THUILLIER Bernard
VAUTRIN Jacqueline

MEMBRES DE LA COMMISSION

CALCOEN Francis
DEHAENE Jean-Luc
DUNBAR Simon
DUFOUR Clairanne
DORCHIES Stéphane
EROUART Danièle
GRUNDT Valérie
KHALDI Claire
MELIN Michèle
SALINGUE Marc
SEBILLE Pascale
THUILLIER Bernard
VAUTRIN Jacqueline

Les membres de la Commission remercient particulièrement Monsieur Eric van STEENKISTE-DELESPIERRE, en sa qualité de Président de la Commission de janvier 2018 à février 2023 pour son implication dans les travaux.

LES PERSONNES AUDITIONNEES ET LES REMERCIEMENTS

La Commission a rencontré 110 personnes lors de ce rapport.

Le CESER Hauts-de-France tient à les remercier chaleureusement pour leur participation et leur disponibilité.

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (DRAJES)

- Sabrina CADEAU Responsable adjointe du Pôle Engagement, Soutien aux Associations et aux Jeunes (PESAJ),
- Cyrielle SA en charge de l'engagement

Conseil Régional Hauts-de-France

- Antoine SILLANI, conseiller régional délégué à la vie associative,
- Frédéric MOTTE Conseiller délégué transformation de l'économie régionale, Président de la mission REV3

CESER Hauts-de-France

- Nathalie CAGNY, Présidente de la Commission suivi des travaux et évaluation des politiques publiques

Conseil de développement Pays de Thiérache (Aisne-02)

- Murielle MOREL, Présidente,
- Yves-marie SZYMUSIAK, Vice-Président,
- Fabienne VERTONGHEN, Secrétaire

Conseil de développement Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-la Fère (Aisne-02)

- Gaëtane FONDEMENT, Co-Présidente,
- Patrice SALOMÉ, Co-Président

Conseil de développement PETR Soissonnais Valois (Aisne-02)

- Evelyne JEANTILS Présidente,
- Corinne CHASSAING, Vice-présidente

Conseil de développement Durable en Commun du Grand Amiénois (Somme-80)

- René ANGER, Président
- François RANGEON, membre,

Conseil de développement Métropole Lilloise (Nord-59)

- Béatrice AUXENT, Présidente,
- Paul NAYRAL-DE-PUYBUSQUE, Vice-Président,
- Catherine FLORENT, Vice-Présidente

Conseil de développement de la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (Pas-de-Calais-62)

- Pierre DURIEZ, Président,
- Jean-Louis LUGEZ, Vice-président,
- Daniel BOYS, Co-animateur de la commission Patrimoine, culture, tourisme,
- Bernard DEHU, animateur de la commission Santé,
- Yolande AGBEKO, animatrice commission Emploi, formation jeunesse

Conseil de développement Pays arrageois (Pas-de-Calais-62)

- Bertrand LOUCHARD, Président

Conseil de développement Communauté d'agglomération du Douaisis (Nord-59)

- Marie Noëlle DECALF, Présidente,
- Alain CHERBUIS,
- Jean-Louis CONVERT

Conseil de développement pays du Cambrésis (Nord-59)

- Luc MESSIEN, Président,
- Isabelle PIERARD, vice-présidente et Co-animateuse de la commission tourisme,
- Willy LENGLLET, vice-président et Co-animateur de la commission services à la population,
- Jean BEGUIN, ancien président du conseil de développement de 2002 à 2010

Conseil de développement Valenciennois (Nord-59)

- Renée STIEVENART, Présidente,
- Mohammad MANZELJI, Vice-Président,
- Albert GABELLE, Référent,
- Isabelle GRUEZ, Référente,
- Simon TAINÉ, Chargé de mission

Commune de MARGNY LES COMPIEGNE (Oise-80)

- Bernard HELLAL, Maire
- Michel PERNOT DU BREUIL, 4ème Adjoint au Maire, chargé de l'Environnement, Développement durable et Budget participatif,
- Astrid CHOISNE, 1^{ère} Adjointe au Maire, chargée de l'école, Education, Jeunesse,
- Anaïs BAUDOIN, Chargé de mission Développement Durable et Participatif,
- Alexandre CARDON, Responsable des Espaces verts de la ville,
- Thomas de LA BIGNE, Responsable Entreprises COOPREX,
- Aurélie et Victorien, porteurs de projet

Le Mouvement Associatif Régional et les têtes de réseaux membres**Conseil économique, social et environnemental**

- Marie-Claire Martel, Vice-Présidente, Représentante du Mouvement Associatif, Présidente de la COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture)

URIOPSS Hauts-de-France

- Salomé LENGLLET, Chargée de développement

Observatoire régional de la vie associative (ORVA Hauts-de-France)

- Benjamin VANVINCQ, Chargé de mission

CARSAT Hauts-de-France

- Sophie VANDECAYE, Chargée de développement Service Ingénierie Sociale

Tiers lieu l'Hermitage (Autrèches-Oise-60)

- Jean KARINTHI, co-fondateur, Directeur du développement,
- Armelle de VISMES, directrice opérationnelle,
- Philippe LEFEBVRE, Président de l'AMAP

Centre Social La maison pour tous association SOLILLERS (Lillers-Pas-de-Calais-62)

- Marie NOWICKI, directrice

- Bruno DALLONGEVILLE, Président
- Christophe PRUVOT, Directeur
- Jennifer FOURNIER, Bénévole
- Béatrice PRUVOST, Administratrice,
- Thierry ROCK, Administrateur
- Frédéric METTE, Administrateur

Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels des pays de Picardie (Aisne-02)

- Valérie COMBLEZ, déléguée Fédérale,
- Tatiana NOEL, chargée de développement de l'engagement et du pouvoir d'agir

Centre Social quartier Bourgogne Pont de Neuville de Tourcoing (Nord-59)

- Harold GEORGE, directeur,
- Stephanie WILLEMS, Coordination Petite Enfance / Enfance / Jeunesse,
- Fatima BELOUARRAK, bénévole, Administratrice, trésorière,
- Brigitte TOUAT, Vice-présidente,
- Bezza ELGHAZI, bénévole, Secrétaire adjointe,
- Jean LORTHIOIR, Trésorier,
- Christelle VANZEVEREN, Secrétaire,
- Oumelkhir LITIM, Bénévole.

Maison des Associations de Tourcoing (Nord-59)

- Denis DHALLUIN, directeur,
- Bouchra MASMOUDI, Chargée de mission jeunesse,
- Yassin LECLERCQ, alternant sur les missions jeunesse,
- Matthieu ASSEMAN, membre du CA et enseignant,
- Harold George, membre du CA,
- Linda MESSAOUI, enseignante collège Lucie Aubrac,
- Lounès, Quitterie, Axel, Aymane, Juliette, Louane, jeunes explorateurs de l'engagement,
- Stéphanie LOCQUEVILLE, Association l'Etabli et le label Citoyens Aujourd'hui !

Commune de Loos-en-Gohelle ((Pas-de-Calais-62)

- Geoffrey MATHON, Maire

Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (Somme-80)

- Thomas DEMARcq, directeur de l'Union Régionale Familles Rurales et administrateur référent jeunesse au CRAJEP
- Stéphane DEPOILLY, directeur

Maison de l'emploi et de la Formation/Mission locale de Laon (Aisne-02)

- Patrice BOUTILLIER, directeur
- Anne Claire FRICOTEAUX, responsable de secteur

Ecole élémentaire publique Raymonde FIOLET à Soissons (Aisne-02)

- Ludovic BLEUZET, directeur
- Madame Nathalie LESTARQUIT, professeur des écoles
- Christelle PROTH DAUTRICHE, conseillère pédagogique conseillère pédagogique de la circonscription de Soissons
- Les 21 élèves de CM1B

SYNTHESE DU RAPPORT

En 2017, le CESER avait formulé une communication rassemblant une série de réflexions focalisées sur la volonté de réunifier une société marquée par l'éloignement des citoyens vis-à-vis des institutions collectives.

La question de la citoyenneté et de son renouvellement ou de son ré enchantement est demeurée une préoccupation de l'actuelle mandature du CESER. Ainsi, il a adopté un premier rapport-avis en février 2022 « Démocratie participative et expression citoyenne. Quelles perspectives pour le CESER Hauts-de-France ? » afin de permettre au CESER d'être pleinement acteur de la représentation citoyenne en prenant en compte des méthodes de consultation ou de participation les plus pertinentes pour les Hauts-de-France.

Le CESER a souhaité aller plus loin en s'interrogeant sur la citoyenneté et voir comment elle doit et peut se développer en région en s'interrogeant sur :

- Le concept de citoyenneté et les valeurs qu'elle sous-tend : La civilité, le civisme, la solidarité. En effet, ces trois valeurs donnent à la citoyenneté tout son sens en ne la limitant pas à l'exercice du droit de vote. Ce sera l'objet de la 1^{ère} partie,
- Les actions menées par l'État, les collectivités territoriales et les groupements de communes en région pour favoriser la citoyenneté, les initiatives menées par des établissements d'éducation (écoles, collèges, lycées, Maisons Familiales Rurales notamment), les multiples associations, les tiers-lieux, les Conseils de développement, objet de la 2^{ème} partie.

Au-delà de la très grande diversité et richesse des formes et modalités d'implication des citoyens dans la cité, on retrouve toujours le double mouvement :

- D'une part de sentiment d'appartenance de chacune et chacun à la collectivité,
- D'autre part de reconnaissance de chacune et chacun par la collectivité.

Les constats de l'affaiblissement de la citoyenneté et de la participation, et dans le même temps de l'émergence de nombreuses initiatives de citoyens, peuvent sembler paradoxal. Il convient de se rappeler que rien n'est jamais gagné, et que l'important est d'ancrer et de favoriser cette redynamisation d'une citoyenneté active, en intégrant les changements de comportements et de pratiques dans une société plus complexe.

C'est dans cette perspective que sont proposées les 4 recommandations suivantes, assorties de 18 préconisations :

- **Recommandation 1 : Renforcer l'apprentissage et la pratique de la démocratie dès le plus jeune âge**
- **Recommandation 2 : Favoriser l'engagement, l'initiative et le débat citoyen**
- **Recommandation 3 : Engager davantage institutions, collectivités et élus dans la reconnaissance de la place des citoyens, y compris en dégageant les moyens nécessaires**
- **Recommandation 4 : Faire connaître, et mettre en réseau acteurs et expériences**

INTRODUCTION

En 2017, le CESER avait formulé une communication rassemblant une série de réflexions focalisées sur la volonté de réunifier une société marquée par l'éloignement des citoyens vis-à-vis des institutions collectives. Cette communication se concluait par un appel à réinventer la vie démocratique en s'appuyant sur une démarche de débat.

La question de la citoyenneté et de son renouvellement ou de son ré enchantement est demeurée une préoccupation de l'actuelle mandature du CESER. A la suite de la note de CESER de France sur la démocratie participative en région d'avril 2021, le CESER a adopté un premier rapport-avis en février 2022 « Démocratie participative et expression citoyenne. Quelles perspectives pour le CESER Hauts-de-France ? ».

Il s'agissait de :

- Mieux identifier la place et les apports spécifiques du CESER Hauts-de-France, dans l'ensemble du processus démocratique, et notamment en considérant les modalités d'expression de la démocratie participative, qu'elles se situent au niveau de la région ou des territoires qui la composent,
- Participer à l'émergence et à la structuration de l'expression des citoyennes et citoyens, proposer des modalités pour la faciliter, et positionner le CESER Hauts-de-France dans cette expression. Ce rapport-avis a dégagé trois recommandations et dix préconisations afin de permettre au CESER d'être pleinement acteur de la représentation citoyenne en prenant en compte des méthodes de consultation ou de participation les plus pertinentes pour les Hauts-de-France.

Une citoyenneté de l'engagement paraît plus que jamais nécessaire dans la construction de la région Hauts-de-France alors que l'on semble aujourd'hui assister en France et en région à des phénomènes de repli sur soi, d'ostracisme, de communautarisme, ainsi que d'une certaine défiance dans l'avenir.

Les multiples crises que la société subit (dont celle de la crise sanitaire), se caractérisent par un accroissement des inégalités, une fracturation accrue de la société, une hausse des incivilités, une abstention aux élections, un rejet des partis politiques traditionnels et une dérive technocratique¹.

Toutefois, ce discours négatif méconnait les nombreuses initiatives menées par les citoyens et acteurs locaux en région, depuis de nombreuses années et aussi au cours de la crise sanitaire. Cette dernière, au-delà des difficultés et souffrances, a engendré de belles initiatives solidaires spontanées qui se structurent entre autres dans le milieu associatif, dans l'économie sociale et solidaire, dans les organisations professionnelles, et entre les individus... Il s'agira tout autant de les valoriser et de voir comment allez plus loin dans l'exercice d'une citoyenneté active dans la région. Le CESER a souhaité aller plus loin en s'interrogeant sur la citoyenneté et voir comment elle doit et peut se développer en région. Il y a ainsi une continuité et un approfondissement de la réflexion du CESER dans ce domaine² en s'interrogeant sur :

- Le concept de citoyenneté et les valeurs qu'elle sous-tend : La civilité, le civisme, la solidarité. En effet, ces trois valeurs donnent à la citoyenneté tout son sens en ne la limitant pas à l'exercice du droit de vote. Ce sera l'objet de la 1^{ère} partie,
- Les actions menées par l'État, les collectivités territoriales et les groupements de communes en région pour favoriser la citoyenneté, les initiatives menées par des établissements d'éducation (écoles, collèges, lycées, Maisons Familiales Rurales notamment), les multiples associations, (notamment celles s'inspirant de l'éducation populaire), les tiers-lieux, les Conseils de développement, objet de la 2^{ème} partie.

De cet aller-retour entre approche plus conceptuelle et observation de nombreuses pratiques et actions conduites en région, il sera possible de retirer quelques propositions pour appuyer une démocratie plus active, et donc plus vivante.

¹La dérive technocratique est l'une des conséquences de la toute-puissance de la technostructure. Le concept de technostructure est apparu dans les travaux menés par Auguste Comte au milieu du 19e siècle, il a été développé et analysé par l'économiste américain John Kenneth Galbraith; notamment dans son ouvrage "Le nouvel état industriel" paru en 1967. Il a fait l'objet de nombreux travaux dont ceux menés par le canadien Henry Mintzberg (Structure et dynamique des organisations, 1986), et les français Chloé Morin, Olivier BABEAU, Thierry MERLE, André TOUBOUL. La dérive technocratique a pour conséquence la rigidification des phénomènes décisionnels et l'imposition des choix des technocrates plutôt que l'écoute des besoins des utilisateurs ou bénéficiaires finaux.

²Cette réflexion n'est bien sûr pas nouvelle pour le CESER Hauts-de-France, on peut le voir au travers de quelques rapports ; ainsi qu'au niveau national. Annexe 1

PREMIERE PARTIE : LES FONDEMENTS DE NOTRE DEMOCRATIE ET DE NOTRE REPUBLIQUE : LE CONCEPT DE CITOYENNETE ET LES VALEURS QU'ELLE SOUS-TEND

Le Think Tank Européen, dans son introduction sur la citoyenneté, relève que « le concept de citoyenneté est à la fois très présent dans notre vie quotidienne mais aussi très flou et peu concret. Il renvoie aux droits, aux libertés, au vote, aux manifestations, à la nationalité, etc. mais il est également de plus en plus présent dans les engagements au sein d'associations, de mobilisations transnationales, de Comités de quartiers ... Il s'agit d'un concept en évolution qui s'est construit au travers les siècles, à partir des préoccupations des populations et du mode de vie commune qu'elles ont choisi »³. Il cite, en conclusion, une phrase de Dominique SCHNAPPER « **La citoyenneté moderne n'est pas une essence, donnée une fois pour toutes, mais une histoire** ».

Dans le rapport-avis « Pour une citoyenneté active des femmes »⁴, il est retenu une définition minimale : **la citoyenneté est le fait d'être reconnu comme membre d'un État, ce qui suppose le respect de droits et de devoirs, ainsi qu'une adhésion aux lois et valeurs de cet État**. Pour Anicet Le PORS⁵: "*Le citoyen adhère aux finalités et aux règles de la cité, ce qui lui vaut de disposer de prérogatives, de droits et devoirs lui conférant un "droit de cité".*

Pour Gilles J.GUGLIELMI⁶ « la citoyenneté n'est pas un héritage, ni un capital intangible, elle est plutôt un état d'esprit qui suppose la connaissance du fonctionnement et des fondements de l'organisation sociale et la volonté de contribuer à faire progresser cette dernière ».

A travers ces quelques éléments, on voit qu'il n'y a pas une définition uniforme mais des déclinaisons complémentaires, décrites par le CESER Hauts-de-France en juin 2017 :

- Une citoyenneté juridique centrée sur les droits et devoirs individuels,
- Une citoyenneté politique, centrée sur la participation aux décisions,
- Une citoyenneté civile, centrée sur les initiatives et engagements individuels et collectifs.

A l'occasion de cette réflexion, le CESER a retenu une définition : « *Être citoyen, c'est en démocratie, appartenir à une communauté, être reconnu et se sentir reconnu comme tel, participer à cette communauté et y trouver sa dignité, et être solidaire et se sentir solidaire des autres membres de la société. Cette appartenance se concrétise dans un statut qui s'exprime dans des droits et devoirs inséparables qui sont respectés et font que l'on est respecté. Il y a donc partage de valeurs communes qui font le vivre ensemble. Cette appartenance se manifeste aussi par une envie d'agir dans la société et une reconnaissance de cette capacité d'agir et de s'engager*

Cette définition insiste sur le double mouvement de réciprocité entre chaque personne et la collectivité qui caractérise la citoyenneté :

- Reconnaître et être reconnu,
- Être solidaire et se sentir solidaire,
- Respecter et être respecté.

Tour à tour, nous reprendrons les trois déclinaisons proposées par le CESER en 2017.

A. Une citoyenneté juridique centrée sur les droits et devoirs individuels

En France, ces droits et devoirs sont énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, qui a valeur constitutionnelle. Il s'agit bien sûr du droit de vote et d'éligibilité, mais aussi du droit à occuper des fonctions et emplois publics, du droit à la liberté d'opinion et d'expression, du droit à la justice ou encore à la propriété.

³ « Introduction à la citoyenneté » Think Tank Européen mars 2007

⁴ CESER Picardie 24 octobre 2013

⁵ Ministre de la Fonction publique de 1981 à 1984 et initiateur de la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le PORS.

⁶ Professeur de droit public Université Panthéon-Assas « comment développer la démocratie ? Former des citoyens éclairés et critiques »

En retour, le citoyen a le devoir de se soumettre à la loi, de consentir à l'impôt et de défendre la Nation si la souveraineté de celle-ci est menacée.

Depuis, des droits sociaux se sont ajoutés à ces droits fondamentaux, tels que le droit au travail, au logement ou à la santé. La citoyenneté recouvre donc plusieurs dimensions: politique, économique et sociale.

Le Conseil d'État⁷, souligne que le statut du citoyen est ébranlé par trois phénomènes :

- « La crise de confiance entre les Français et le système de représentation politique. Si les fondements du régime démocratique ne sont pas remis en cause⁸, les citoyens français, comme d'autres en Europe, se montrent très critiques envers leurs représentants, les partis politiques et le fonctionnement global du système auquel ils reprochent foncièrement d'être insuffisamment à leur écoute,
- Le sentiment que l'égalité de tous les citoyens devant la Loi ne se traduit pas dans les faits,
- Alors que notre système institutionnel et juridique n'a cessé d'étendre et de garantir les droits individuels dont bénéficie toute personne, la perception des devoirs inhérente à la citoyenneté s'est brouillée ».

1. Une progression des taux d'abstention aux élections

Il est constaté, depuis plusieurs années, une montée régulière de l'abstentionnisme qui concerne tous les types d'élection⁹.

Ce sujet fait l'objet de beaucoup de commentaires dans la presse à chaque élection et de nombreux rapports nationaux tentent de trouver des explications et des réponses¹⁰.

Le tableau suivant relate 20 ans de participation électorale aux élections présidentielles et législatives, avec une structure par âge.

VINGT ANS DE PARTICIPATION ELECTORALE¹¹

Âge	Vote systématique		Vote intermittent		Abstention systématique	
	2002	2022	2002	2022	2002	2022 ¹²
18-24 ans	32,5	16,7	53,5	60,3	14,0	23,0
25-29 ans	30,1	18,1	50,9	57,2	19,0	24,8
30-34 ans	35,3	19,9	48,6	57,6	16,1	22,5
35-39 ans	42,9	26,7	44,1	55,5	13,1	17,9
40-44 ans	46,5	32,7	42,9	54,5	10,5	12,8
45-49 ans	52,0	40,5	39,3	49,2	8,7	10,3
50-54 ans	54,5	42,5	36,8	48,0	8,7	9,5
55-59 ans	57,2	45,6	36,2	44,8	6,6	9,5
60-64 ans	59,4	47,6	33,8	43,9	6,8	8,6
65-69 ans	60,3	48,2	32,0	43,3	7,7	8,6
70-74 ans	60,0	53,7	31,5	35,6	8,5	10,8
75-79 ans	56,8	54,1	30,8	33,2	12,4	12,7
80-84 ans	55,8	48,8	25,4	33,4	18,8	17,7
85-89 ans	40,0	37,1	25,3	28,9	34,8	34,0
90 ans ou plus	23,5	21,4	28,0	23,3	48,5	55,3

⁷ La citoyenneté – être (un) citoyen aujourd’hui. Rapport Conseil d’Etat 2018

⁸ Le Grand débat national et la démocratie. Note de mars 2019 Sciences Po CEVIPOF

⁹ Rapport-avis « Démocratie participative et expression citoyenne. Quelles perspectives pour le CESER Hauts-de-France ? » CESER HDF 22 février 2022

¹⁰ Voir par exemple le rapport du Think Tank Fondation pour l’innovation politique : rapport pour l’Assemblée Nationale « mission d’information visant à identifier les ressorts de l’abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale » novembre 2021

¹¹ Insee Première N° 1929 17/11/2022

¹² En 2022, 60,3 % des inscrits ayant entre 18 et 24 ans ont voté à au moins un mais pas tous les tours des élections nationales cette année-là (vote intermittent).

En vingt ans, le vote systématique a diminué à tous les âges : en 2002, plus de la moitié des électeurs entre 45 et 84 ans votaient systématiquement. Seuls les septuagénaires sont encore dans ce cas en 2022. À l'inverse, l'abstention systématique et le vote intermittent ont augmenté à tous les âges :

- L'abstention systématique surtout avant 40 ans
- Le vote intermittent entre 30 et 64 ans
- Entre 2017 et 2022, l'évolution a été similaire à tout âge : hausse de l'abstention et baisse du vote intermittent.

Il ne s'agira donc pas ici de développer davantage ce sujet mais de s'intéresser à trois points spécifiques.

1.1 Les élections professionnelles, associations, scolaires ou universitaires

Tout au long de leur vie, les Françaises et Français sont appelés à participer à des élections dans divers espaces : école, université, travail, association, mutuelle, copropriété, or ces temps de citoyenneté sont en baisse continue. Le Conseil Economique social et environnemental (CESE) s'est intéressé à cette question afin de « redonner du sens au vote dans les élections professionnelles, associations, scolaires ou universitaires »¹³.

Il a formulé des préconisations qui visent à :

- Rendre visibles ces élections et les valoriser au sein d'un continuum démocratique,
- Sensibiliser aux enjeux de la démocratie et du dialogue social,
- Améliorer et simplifier l'accès au vote,
- Reconnaître et faciliter l'engagement des élues et élus,
- Renforcer la démocratie continue dans les organisations et la capacité à se sentir partie prenante d'un collectif.

On reviendra dans le cadre du présent rapport sur certaines préconisations et notamment celles concernant le milieu scolaire.

1.2 L'abstention chez les jeunes

Dans son rapport-avis Portrait(s) de la (des) jeunesse(s) en région Hauts-de-France¹⁴, le CESER constate que l'abstention touche particulièrement les jeunes de 18 à 30 ans, même si ceux-ci déclarent volontiers s'intéresser à la politique et à ses enjeux pour la cité.

« Si les jeunes sont engagés, ils expriment un **rejet assez fort des institutions** et des attentes tournées vers du bénévolat de projet, immédiat et opérationnel, qui interrogent le fonctionnement associatif tel qu'il existe. L'évolution de ces attentes constitue donc aussi un défi pour le monde associatif, qui doit s'adapter à ces changements chez les jeunes générations, tant dans leur gouvernance que dans leur fonctionnement jugé parfois trop structurés par les jeunes. Concernant la dimension militante, le champ des préoccupations de la jeunesse se voit particulièrement impacté par les questions environnementales qui constituent un sujet sociétal de fond ».

Ce sujet est relayé par le CESE dans son rapport « Engagement et participation démocratique des jeunes »¹⁵. Pour lui, l'**engagement des jeunes se manifeste moins dans les urnes mais de plus en plus par d'autres voies** : pétitions en ligne, manifestations, boycott, diffusion de contenu en ligne... il s'inquiète du taux d'abstention (87 % des 18-24 ans lors des élections régionales et départementales), la faible participation des jeunes risquant de perdurer au-delà de leur jeunesse. Il formule avec douze citoyennes et citoyens tirés au sort, des préconisations :

- Renforcer l'apprentissage de la démocratie dès le plus jeune âge,
- Mettre les jeunes au centre des politiques publiques qui les concernent,
- Faciliter les modalités d'inscription sur liste électorale et encourager le déplacement aux urnes,
- Revitaliser la pratique de la démocratie, la redevabilité de la part des élues et élus et le renouvellement des instances politiques pour renouer la confiance.

Aujourd'hui, à l'échelle régionale, les espaces de dialogue institutionnels existent tels que le Conseil académique de vie lycéenne, ou le Conseil départemental des Jeunes du Département du Nord.

¹³ Rapport Décembre 2021

¹⁴ Spécifiquement dans son point 6 « Engagement et Citoyenneté », Septembre 2021

¹⁵ Mars 2022. Sur saisine du Premier ministre Jean CASTEX, le CESE a mis en place un dispositif en intégrant douze citoyennes et citoyens, tirés au sort, qui ont participé à l'ensemble des réunions de travail pendant près de quatre mois, pour aboutir à des préconisations co-construites

La Région Hauts-de-France co-pilote avec la DRAJES, le Dialogue structuré pour la jeunesse : PROVOX. Cette démarche de concertation est mise en œuvre par le CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire). Ce point sera développé dans la 2^{ème} partie.

Concernant les jeunes, le CESER Hauts-de-France a lancé un Forum des jeunes qui depuis septembre 2022 se réunit de manière trimestrielle. L'objectif du Forum est de donner la parole à la jeunesse pour faire avancer les débats régionaux, pour faire entendre sa (ses) voix dans le débat public régional. Des ateliers ont été organisés, portant pour l'un d'entre eux sur l'engagement des jeunes, l'éducation à la citoyenneté et la participation à la vie publique¹⁶.

1.3 Une défiance des citoyens envers les institutions

De plus en plus de décisions prises par les représentants élus semblent contestées. Selon le journal Le Monde¹⁷ plus que leurs voisins, les Français se disent méfiants envers les institutions. « Plus qu'ailleurs, **les Français demandent de façon récurrente une plus grande implication de la société civile** dans la vie politique, de façon directe ou par le biais de l'engagement syndical ou associatif ». On sait aussi que les Français portent un regard souvent sévère sur les élus et les femmes ou hommes politiques, les maires faisant plutôt exception.

Ce constat rejoint une préconisation du rapport de Patrick BERNASCONI, qui suggère, en autre le remède de la « démocratie participative » comme l'implication du citoyen dans la vie politique au-delà de l'élection, sous diverses formes¹⁸. Pour lui, elle permet d'assurer une certaine confiance **en impliquant davantage le citoyen au sein des espaces de dialogue, générant du lien social et renforçant la confiance entre les autorités publiques et leurs administrés**¹⁹. Il propose aussi de **passer d'une logique de l'instance à une logique de projet en matière de participation locale**²⁰. On verra avec quelques exemples en région que de telles démarches de projet sont mises en œuvre.

2. Les devoirs des citoyens

Si les devoirs des citoyens ont été brièvement évoqués précédemment, il semble nécessaire de les décrire un peu plus, car si les Droits de l'Homme ou les droits du citoyen sont largement mis en avant qu'en est-il des devoirs ?

2.1 Les principes d'égalité et de réciprocité

Les devoirs du citoyen peuvent être considérés comme la conséquence du fait que les droits des citoyens sont identiques pour tous. Les principes d'égalité et de réciprocité sont définis dans **l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789** : « **l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits** ».

Chacun doit donc respecter les droits des autres. Les devoirs du citoyen sont d'abord de nature juridique, et donc inscrits dans la loi. Ils permettent à la société de fonctionner de manière organisée et harmonieuse, dans le respect de chacun. D'autres devoirs ont une dimension purement morale qui fait appel, dans un pays laïque, au civisme et à la civilité afin de favoriser la vie en société. Ainsi le respect par chacun de ses devoirs garantit la liberté, les droits et la sécurité de tous²¹.

Les plus importantes peuvent être regroupées en trois obligations essentielles :

- **Respecter la loi** et, par civisme, s'efforcer de **la faire respecter**. La loi ayant été élaborée par des représentants qu'ils ont élus ou par référendum, les citoyens sont donc moralement contraints de se conformer aux règles qu'ils se sont eux-mêmes fixées. De plus le respect de la loi est une condition nécessaire pour vivre dans une société organisée où ne règne pas la "loi du plus fort".

¹⁶ Les autres ateliers sont la santé mentale des jeunes et inégalités sociales et discrimination.

¹⁷ « La confiance dans la politique au plus bas » Le Monde jeudi 16 mars 2023 à partir du Baromètre de la confiance politique, enquête annuelle Institut OpinionWay pour le CEVIFOP dans 4 pays (France, Allemagne, Royaume uni et Italie).

¹⁸ Patrick BERNASCONI « Rétablir la confiance des Français dans la vie démocratique 50 propositions pour un tournant délibératif de la démocratie française », février 2022 page 19

¹⁹ Idem page 21

²⁰ Idem page 32

²¹ Les droits politiques (droit de vote et d'éligibilité) ne sont pas reconnus aux étrangers. Seuls les ressortissants des pays de l'Union européenne résidant en France ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes.

- **Participer au financement de l'intervention publique et des services publics, qu'ils relèvent de l'État, des collectivités territoriales ou des différents régimes de la protection sociale**, en s'acquittant des impôts, taxes, cotisations sociales et autres contributions.
- **Participer à la défense du pays** en temps de guerre, comme en temps de paix. Le Service national a été remplacé en 1997 par la Journée d'appel et de préparation à la défense, puis en 2010 par la Journée défense et citoyenneté. La conscription n'est que suspendue et l'appel sous les drapeaux" peut être rétabli si la défense de la Nation le nécessite.

Certains devoirs civiques ne sont pas des obligations juridiques, mais des nécessités pour qu'une personne soit considérée et se vive pleinement comme un citoyen :

- **Être loyal envers la communauté nationale**, c'est-à-dire ne pas commettre d'actes contraires aux intérêts de celle-ci.
- **Participer à la vie politique.**
 - **Voter** que l'on peut considérer comme un devoir moral, lorsque le vote n'est pas obligatoire. Par son vote, le citoyen assure le bon fonctionnement de la démocratie. En France, la carte d'électeur porte la mention "Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique".
 - Lors des élections ou référendums, **s'informer** sur les choix proposés et les programmes des candidats.
- **Respecter les autres et faire preuve de civilité** par la reconnaissance mutuelle, sans discrimination aucune. Le respect mutuel constitue l'un des fondements de la paix sociale et des relations interpersonnelles.
- **Faire preuve de solidarité sociale** en venant en aide aux autres en fonction de ses moyens (l'assistance à personne en péril, elle, est une obligation).
- **Défendre l'environnement** en y apportant sa contribution dans les différents domaines : alimentation, consommation, eau, énergie, transport, produits chimiques, jardinage, réutilisation, recyclage, etc.

Il pourrait aussi être ajouté la nécessité de **cultiver sa pensée critique**, c'est-à-dire développer sa disposition à analyser attentivement une information avant de la tenir pour acquise.

2.2 Liberté, Egalité, Fraternité !

A la suite d'un sondage IFOP de septembre 2022 pour le Baromètre de la fraternité, les Français affichent une vision plutôt positive de leur pays (diversité, tolérance etc.) mais ils le jugent peu fraternel (54%) et encore moins égalitaire (43%). Ainsi, deux piliers de la devise de la France se révèlent fragiles. Quant à la liberté, elle est acquise pour 70 % des Français.

Le Baromètre de la Fraternité, commanditaire du sondage, a été créé en 2016. Collectif inter-organisations²², son objectif est de promouvoir les initiatives existantes, démultiplier les actions concrètes et porter un plaidoyer commun visant à inscrire La Fraternité comme la finalité nécessaire de l'action politique et citoyenne.

Selon lui, les Français seraient à la fois méfiants de l'autre mais prêts à donner un coup de main à leur voisin. Ils sont par ailleurs demandeurs d'occasions comme de lieux de convivialité. Pour le collectif du Baromètre de la fraternité, celle-ci s'apprend et se développe par des mises en situation et se vit en acte. Le collectif souhaite que ces résultats nourrissent les réflexions du Conseil National de la Refondation, car il y a pour lui urgence à se réapproprier cette devise qui unit toutes et tous.

A titre d'exemple sur les lieux de convivialité, on peut citer l'organisation de **banquets citoyens** par six centres sociaux²³ de la Fédération des centres sociaux de Picardie, en 2022. Ils se sont investis en mobilisant près de 1000 personnes sur des temps de débats autour de la thématique de la démocratie et de la justice sociale²⁴.

²² <https://www.labodelafraternite.fr/home/2149/barometre> Issu du collectif #NousSommesUnis, et du Labo du Faire ensemble. Il est composé de huit organisations : Coexister, Unis-Cité, Singa, Pacte Civique, Kawaa, Fabrique Spinoza, La Cloche & Fraternité Générale, appuyées par la Fabrique du Nous, Entourage & In Site et quatre partenaires clés : Make.org, les Pompiers de Paris, l'Observatoire de la Laïcité et Solidarités nouvelles face au chômage.

²³ Quartier Etouvie à Amiens, Guiscard, Saint Michel, Creil, Chauny et Breteuil.

²⁴ En France ce sont 3000 banquets qui se sont tenus.

Enfin, même si ce terme n'est pas dans la devise de la République Française, il faut évoquer la laïcité souvent citée en complément. La laïcité, c'est la liberté de croire, de ne pas croire, de ne plus croire ou de changer de religion. Le principe de laïcité, inscrit dans la Constitution, garantit la liberté de conscience, assure aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs croyances ou convictions et permet, par la séparation des Églises et de l'État et la neutralité de la puissance publique vis-à-vis de tous les cultes, l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou de conviction²⁵. Notons que la conception de la laïcité est diverse et évolutive. Il y a plusieurs approches de celle-ci, que Jean BAUBEROT appelait « les sept laïcités françaises »²⁶. Le site internet « vie publique » propose un éclairage sur l'histoire de la laïcité en France²⁷.

2.3 Que reste-t-il des devoirs du citoyen ?

Ce titre est emprunté à une conférence du Conseil d'État de 2018²⁸, qui s'interroge sur cette question. Le sentiment d'un affaiblissement du respect des devoirs du citoyens, la montée en puissance des incivilités nourrissent depuis les années 1990 un débat sur les fondements de la vie en société et sur la nécessité de restaurer le sens civique. Il est cité quelques éléments d'enquêtes d'opinion :

- Les comportements civiques avec le respect du Code de la route, de l'environnement ou des règles de proximité et de bon voisinage sont importantes,
- Les fraudes sociales et fiscales sont les comportements jugés les plus inciviques.

Si le constat est fait du déclin des formes traditionnelles de militantisme, notamment au sein des partis et des syndicats, les conférenciers notent l'essor de nouvelles formes de participation à la vie de la cité (l'essor du numérique, budget participatif etc.) Des initiatives sont prises aussi par l'État pour faire vivre concrètement la citoyenneté, comme la création du Service Civique, du Service National Universel, du Compte Engagement Citoyen ou de la Réserve Citoyenne, et la définition du parcours citoyen de la maternelle au lycée. Certains de ses éléments seront décrits plus loin.

B. Une citoyenneté politique, centrée sur la participation aux décisions

1. Quelle place pour le citoyen ? Quelle place pour l'usager ?

C'est essentiellement à l'échelon local que le droit à participer est le plus institutionnalisé dans certains secteurs d'action publique : environnement, urbanisme, cadre de vie, aménagement du territoire. Crée par l'Ordonnance du 21 avril 2016, la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement est une nouvelle modalité d'association des citoyens à la prise de décision publique. Elle s'applique aux projets d'infrastructures ou d'équipements pouvant affecter le cadre de vie. Elle permet à l'État, lorsqu'il envisage de délivrer une autorisation nécessaire à la réalisation d'un projet de cette nature, **de recueillir l'avis des citoyens les plus directement concernés**²⁹.

Si les enquêtes publiques sont des moments de démocratie locale, elles se retrouvent aujourd'hui menacées par une législation qui en réduit le nombre et la portée. Trop souvent la concertation prévue par la loi intervient quand le projet est bouclé, voire la décision prise, ou en tout cas cela est perçue comme telle. Ceci n'incite pas à la participation des habitants à la concertation, qui redoutent de n'être qu'une caution, malgré l'implication des instances dans l'organisation de la concertation. Il s'agit donc, avec l'appui de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP³⁰) de renforcer l'application du droit à la participation déjà inscrit dans la charte sur l'environnement (article 7), qui a valeur constitutionnelle : « Toute personne a le droit (...) d'accéder aux informations

²⁵ <https://www.gouvernement.fr/qu-est-ce-que-la-laicite> et <https://www.gouvernement.fr/le-comite-interministeriel-de-la-laicite>. Le Gouvernement a publié un Guide pratique Contrat d'engagement républicain, en février 2023, qui doit être souscrit par les associations et fondations sollicitant une subvention publique, les associations qui sollicitent un agrément de l'État, les structures qui sollicitent un agrément de service civique ou de volontariat associatif

²⁶ « Les sept laïcités françaises. Le modèle français de laïcité n'existe pas » *Maison des Sciences de l'Homme*, 2015

²⁷ <https://www.vie-publique.fr/eclairage/20200-la-laicite-en-france-depuis-la-revolution-chronologie>

²⁸Quatrième conférence. Conseil d'Etat 14 février 2018

²⁹Personnes inscrites sur les listes électorales des communes comprises dans une aire déterminée en tenant compte des incidences du projet sur l'environnement

³⁰ <https://www.debatpublic.fr/>

relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ».

2. L'expertise d'usage de l'habitant : Oser la participation !

Dans un de ses rapports, le CESER³¹ se questionnait sur « La place du citoyen, de l'usager, autant dans la construction de la ville de demain, dans l'aménagement du territoire que sur l'acceptabilité de l'implantation de projets sur les territoires. **Le citoyen a une expertise, un avis sur l'avenir de son territoire. Il sera difficile de faire sans lui** d'autant plus que le pouvoir des consommateurs désormais informés et souvent organisés via internet s'accroît ».

« Oser la participation ! » cette reprise de titre provient d'un entretien du CERDD avec le collectif d'architectes « les Saprophytes »³². Il s'inscrit dans une démarche d'urbanistes **où la méthode est tout aussi importante que le résultat**. Pour eux, il faut « créer des cadres qui sécurisent complètement les citoyens impliqués, car un élu ou un technicien a un statut qui légitime sa parole, là où le citoyen peut se sentir livré à lui-même dans un tel exercice. Il faut que les élus soient prêts à changer leur vision leur manière d'agir, cette démarche est importante pour que la participation ait du sens. **La participation vient appuyer la prise de responsabilité de chacun, en rassemblant et confrontant expertise d'usage, expertise d'acteurs organisés et expertise des techniciens et élus.**

Ces propos rejoignent ceux de Claude DILAIN³³ « L'expertise d'usage des habitants, si les pouvoirs publics et les opérateurs, apprennent à la recueillir, doit permettre d'infléchir les projets afin de les rendre non seulement plus acceptables, mais plus efficaces ».

C. Une citoyenneté civile, centrée sur les initiatives et engagements individuels et collectifs.

Si la citoyenneté est un état, le fait de disposer de droits et de devoirs, elle est aussi un processus, dans le fait de les exercer.

Est citoyen ou citoyenne celui ou celle qui prend part activement à la vie politique, sociale et économique de la cité.

Cette participation peut s'exercer à travers des instances structurées (associations, partis, syndicats, démocratie locale etc.) mais aussi de façon informelle, par l'entraide dans les cercles familiaux, amicaux et dans le voisinage.

En France, la majorité et la nationalité sont des conditions requises pour exercer la citoyenneté. La nationalité s'acquière par la naissance ou la naturalisation. A l'inverse, un citoyen peut, dans certaines circonstances, se voir privé de ses droits civiques, en tant que peine complémentaire de droit pénal (droit de vote, droit d'éligibilité) ou perdre sa nationalité.

Etre citoyen aujourd'hui demeure indissociable d'une certaine forme d'engagement dans la cité.

Dominique SCHNAPPER souligne que « le citoyen est le produit d'un apprentissage, personnel mais aussi collectif (...) qui ne s'improvise pas. Apprendre le respect des autres et des institutions qui organisent la vie démocratique, cela demande du temps et n'est jamais acquis. Le danger est qu'on en oublie les principes essentiels »³⁴.

1. L'engagement ou le lien avec les autres

*Marie Claire MARTEL Vice-présidente du CESE et co-rapporteure d'un avis du CESE sur l'engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté du 28 juin 2022³⁵ souligne « qu'au sujet de la citoyenneté, on entendait que les gens n'allaient plus voter et donc qu'ils ne se sentent plus citoyens alors qu'il y a 22 millions de bénévoles en France. Il y avait une espèce de dissonance cognitive qu'on arrivait pas à expliquer et le CESE s'est mis à travailler sur cette question de citoyenneté active. C'est-à-dire **du fait de pas être citoyen seulement le jour du vote mais bien tout au fil du temps et tout au fil de l'année.***

Si le besoin de reconnaissance individuelle est important, le besoin de reconnaissance de l'action collective est encore plus grand : Vivre les uns avec les autres en lien les uns avec les autres. C'est bien ce que provoque l'engagement bénévole, ce lien des gens les uns avec les autres ».

³¹ « Comment faire pour que les projets fondateurs soient la réussite de demain » CESER HDF 17 octobre 2017 page 40

³² Oser la participation ! le pouvoir d'agir au service de l'intérêt commun. Entretien avec le collectif Saprophytes. CERDD (centre de ressources en développement durable) octobre 2022

³³ Rapport Sénat n°250 (2013-2014) projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale

³⁴ Débats la citoyenneté – être (un) citoyen aujourd'hui Conseil d'Etat 2018

³⁵Rendez-vous du CESER Hauts-de-France du 2 février 2023 : « L'engagement bénévole : indispensable facteur de cohésion sociale et de citoyenneté»

Selon le sociologue Serge PAUGAM, **le lien social** désigne aujourd’hui tout à la fois le désir de vivre ensemble, la volonté de relier les individus dispersés et l’ambition d’une cohésion plus profonde de la société dans son ensemble. Il souligne aussi que les mutations entraînent également une crise des identités et encouragent à réfléchir sur l’ensemble des liens qui attachent l’individu à la société³⁶.

Pour le CESE, il y a nécessité de **favoriser l’engagement dès le plus jeune âge et à renforcer le lien entre les institutions d’enseignement, et notamment l’enseignement supérieur et le monde associatif** ». Il plaide pour que les grandes écoles, les universités considèrent cette démarche comme une unité de valeurs ou une reconnaissance de compétence intégrée dans leurs diplômes ».

2. Les associations, lieux et vecteurs de la démocratie

« **Le bénévolat est une réponse à la crise du sens et de la démocratie** » Le bénévolat continue de se développer en France dans un contexte de crise du sens qui s’exprime dans le domaine politique ou celui du travail ou vis-à-vis des institutions. Cette progression peut être analysée comme une conséquence de cette crise de sens. Le bénévolat apparaît alors comme porteur de sens et permet de s’engager activement comme citoyen et citoyenne dans tous les domaines de la vie et dans tous les lieux de sociabilité³⁷».

Le sociologue Roger SUE³⁸ plaide pour une vie associative puissante et soutenue. « L’association est une auto-organisation de citoyens visant le bien commun dans un cadre démocratique. Elle part des individus et de leurs projets. Elle y prédispose et favorise l’engagement qui mène à une plus grande participation, y compris la participation électorale. C’est un **catalyseur de démocratie** ». Ceci rejoint le sujet du Rendez-vous régional de la vie associative du 30 juin 2023 à Amiens : « Les associations, lieux et vecteurs de la démocratie ».

Des représentants et des membres du Mouvement Associatif Hauts-de-France (LMA) ont été rencontrés lors d’un de leur séminaire, le 12 décembre 2022. Les organisations associatives se montrent favorables à :

- Développer des modalités de participation, et à engager leurs associations et organisations dans ces démarches, en interne au monde associatif comme dans les lieux et territoires où sont présentes les associations,
- A travailler sur les conditions et exigences d’une démarche participative et l’importance de l’implication des élus et des institutions,
- Outiliser les différents partenaires des démarches de participation, et les former, notamment les élus et les acteurs institutionnels,
- S’appuyer sur l’existant (acteurs engagés et notamment acteurs associatifs, dynamiques locales),
- Favoriser et appuyer l’engagement,
- Être attentif à la diversité des populations et des territoires, et notamment aux plus éloignés (populations moins outillées pour l’expression, certains territoires ruraux).

C'est ainsi par exemple que **le sport** est également un formidable outil dans la construction du citoyen. Ce n'est pas la pratique du sport qui permet le développement de la citoyenneté, de la vie en société, **c'est le lien social** que l'on y retrouve naturellement. En véhiculant des valeurs de solidarité, en exaltant l'esprit d'équipe, en incitant au respect des règles, il contribue à la formation de citoyens responsables.

3. Les séniors en Hauts-de-France et l’engagement

Une récente étude conduite par la CARSAT, l’URIOPSS et l’ORVA pour mieux connaître l’engagement bénévole des retraités en région Hauts-de-France,³⁹ présente un état de la situation lors de la crise sanitaire de la Covid. Elle met bien en évidence **trois leviers de l’engagement** :

- **L’engagement pour soi** est souvent le point de départ de l’engagement des personnes retraitées, elles souhaitent rester actives dans une activité porteuse de sens et génératrice d’épanouissement personnel,

³⁶Page 11 « l’engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté » CESE 28 juin 2022

³⁷ Avis du CESE « engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté » 28 juin 2022, page 98

³⁸« L’association peut être le lieu de la reconexion à la vie démocratique » Le Monde 1^{er} avril 2022

³⁹ Annexe 2

- **La convivialité est le facteur majeur d'un engagement réussi**, c'est une condition nécessaire à un engagement avec les autres qui a du sens et de la valeur,
- **L'engagement pour et avec les autres** qui répond à des besoins et des attentes, et parfois les révèlent.

Cette étude montre aussi l'intérêt de favoriser un parcours d'initiation tout en gardant à l'esprit le facteur temps, puisque de nombreux retraités non engagés sont en recherche d'action d'engagements bien définies, claires, et qui ne mobilisent pas un temps trop important.

4. La grande diversité des engagements et des modalités de participer à la vie de la cité

L'engagement associatif représente une modalité de participation à la vie collective. Elle prend place dans un grand nombre d'autres modalités qui prennent en considération les différentes modalités de la démocratie : démocratie représentative, démocratie des corps intermédiaires, démocratie participative, démocratie plus diffuse mais tout aussi vivante. On peut tenter de regrouper ainsi les diverses modalités de participation à la vie collective :

- ***Engagement politique et notamment des élus***

L'engagement politique s'inscrit notamment dans les organisations politiques comme les partis. N'oublions pas le très grand nombre d'élus, notamment dans les communes, qui incarnent la démocratie représentative. Certes, parmi les quelque 600 000 élus au total que compte la France, tous n'exercent pas des responsabilités, mais ils peuvent au moins ressentir et exprimer les attentes et points de vue de leurs concitoyens.

- ***Engagement dans les syndicats et les organisations professionnelles***

L'engagement dans les organisations professionnelles et syndicales passe par l'adhésion. Après une baisse, on a vu croître le nombre d'adhésion ces derniers temps. Il donne aussi lieu à des engagements dans les organisations et dans les instances et lieux de négociation comme par exemple les Conseils de Prud'hommes, les Comités Sociaux et Economiques, les Commissions paritaires, ou les caisses de la protection sociale.

- ***Engagement associatif***

On a à plusieurs reprises, insisté sur la place des associations et le grand nombre de bénévoles qu'elles rassemblent. Parmi ces bénévoles, une attention particulière est à porter à celles et ceux qui s'impliquent dans les gouvernances. La crise sanitaire de la Covid a d'ailleurs eu un impact en contrignant cet engagement et donc en créant des besoins à combler.

- ***Engagement dans la proximité et dans la vie locale***

La crise sanitaire du Covid a aussi induit de nombreux engagements ponctuels dans la proximité du voisinage. Elle a aussi rendu davantage visible et parfois révélé les solidarités et accompagnements qui s'exercent dans le voisinage et les relations familiales.

Très souvent aussi, ces engagements induisent des participations dans des instances structurées de coopération, qu'elles soient prévues par la loi (comme le CESE, les CESER, les Conseils de Développement, les Conseils de Prud'hommes par exemple) ou résultant d'initiatives comme par exemple le Pacte du pouvoir de vivre. Au-delà des actions, ces engagements donnent lieu à des modalités d'expression très diverses, comme les manifestations, les plaidoyers et campagnes de sensibilisation.

Conclusion de la première partie : Une citoyenneté toujours à réinventer

Ce retour sur ce que recouvre la citoyenneté fait référence à la situation vécue en France. Toutefois, la construction historique de la formalisation des Droits Humains s'est aussi faite au plan mondial et au plan européen, et la France a participé activement à cette construction qui a abouti à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme par l'ONU, et pour l'Europe à la Convention Européenne des droits de l'Homme. Ces approches viennent en quelque sorte « surplomber » et renforcer une conception nationale de la citoyenneté. Et d'ailleurs, la France est parfois interpelée, voire condamnée, par la Cour Européenne des Droits de l'Homme ou par la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Les trois dimensions de la citoyenneté retenues ici, citoyenneté juridique, citoyenneté politique et citoyenneté civile, interfèrent et se recoupent en partie sans se confondre.

Au-delà de la très grande diversité et richesse des formes et modalités d'implication des citoyens dans la cité, on retrouve toujours le double mouvement :

- D'une part de sentiment d'appartenance de chacune et chacun à la collectivité,
- D'autre part de reconnaissance de chacune et chacun par la collectivité.

Cette diversité et cette richesse sont à relier à la richesse des formes et modalités de la démocratie. La citoyenneté, et la citoyenneté active ne sont ni acquises une fois pour toutes, ni statiques, mais toujours à renouveler et réinventer. Le mouvement des gilets jaunes fin 2018 a montré que sentiment d'appartenance et de reconnaissance ne sont jamais acquis.

Les violences urbaines du début de l'été 2023 ont encore rappelé que de profondes fractures traversent notre société et viennent bousculer notre vie démocratique et interpeler notre conception de la citoyenneté.

La question sur le souhait de participer est notamment posée pour une partie de la jeunesse, qui préfère souvent s'exprimer sur les réseaux sociaux et privilégie la citoyenneté civile, mais peut-être est-ce que parce que pour les jeunes la citoyenneté juridique paraît moins importante que pour leurs ainés.

Au-delà de la citoyenneté juridique, citoyenneté politique et citoyenneté civile ainsi font référence implicite ou explicite à la participation et à l'engagement. Et nous retrouvons là, la complémentarité et l'enrichissement réciproque entre démocratie représentative et démocratie participative, abordés dans le rapport-avis du CESER de février 2022.

Mais à quoi les citoyens veulent-ils (vraiment) participer ? Démocratie média⁴⁰a organisé à travers sa newsletter un débat sur « les citoyens veulent-ils vraiment participer ? », considérant que seulement un pour cent des citoyens participent effectivement. Pour Jessica SAINTY, Maîtresse de conférences, Science politique Avignon Université, « la modeste affluence des citoyens et citoyennes aux invitations des collectivités ou des institutions publiques est le signe d'une certaine résignation aux imperfections du système actuel ». Pour Dorian DREUIL, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès, membre de l'Observatoire de la vie politique, « au contraire, il existe un désir de débattre et de s'impliquer ».

Un premier regard rapide sur les modalités de l'engagement et de la participation semble infirmer ce faible pourcentage d'un pour cent de citoyens participant effectivement, car il faut prendre en compte la grande diversité des formes de participation et d'engagement. Ceci nécessite un regard plus approfondi sur cette diversité. C'est là l'objectif de la seconde partie de ce rapport.

⁴⁰Média politique indépendant créé par des étudiants issus de domaines d'études variés. <https://democraties.media/>

DEUXIEME PARTIE : REUSSITES ET LIMITES AUX DEMARCHES DE PARTICIPATION ET D'ENGAGEMENT EN REGION HAUTS-DE-FRANCE

Pour analyser des démarches de participation et d'engagement en région Hauts-de-France, qui constituent autant de modalités différentes de citoyenneté active, vingt-cinq auditions ont été conduites. Pour la plupart d'entre elles, le choix a été fait de les transformer en rencontres *in situ*, dans des lieux et des territoires très variés de la région, afin de mieux prendre en compte leur enracinement et de rencontrer les divers acteurs de ces démarches. Ce choix a impliqué de consacrer beaucoup de temps, et a donc limité le nombre de rencontres.

Sans reprendre une à une chacune des rencontres, ce chapitre rassemble les observations et analyses autour de cinq thématiques :

- L'importance de l'apprentissage, et de l'apprentissage par la pratique,
- L'analyse d'instances et lieux de participation. Certains d'entre eux n'ont pas donné lieu à des rencontres spécifiques mais leur prise en compte nous a paru compléter les rencontres,
- L'identification de certains freins à lever pour favoriser la participation et l'engagement citoyens,
- Le rappel d'outils parfois trop méconnus et donc sous-utilisés,
- L'intérêt d'opérer certaines transitions, notamment dans l'engagement d'acteurs institutionnels ou dans les relations entre ceux-ci et les citoyens.

A. Etre citoyen, cela s'apprend par la pratique

1. L'éveil à la citoyenneté et à la pratique de l'engagement durant le cursus scolaire

La loi de 2013 a substitué aux anciens programmes d'éducation civique un Enseignement Moral et Civique (EMC) qui soit tout le parcours scolaire de l'école au lycée. Au-delà du programme, ou plutôt dans sa mise en œuvre, plusieurs rencontres ont permis de mettre en évidence la richesse d'initiatives conduites :

- A la Maison des Associations (MDA) de Tourcoing qui appuie des juniors associations et le projet « les explorateurs de l'engagement » développé au collège Aubrac de Tourcoing⁴¹,
- A l'école primaire Raymonde FIOLET à Soissons où la citoyenneté fait pleinement partie du programme. L'EMC est enseignée dès la maternelle et dans le vécu des élèves de tous les jours. « C'est le débat qui est privilégié pour parler de la thématique, car on forme de futurs citoyens »⁴².
- La démarche du Conseil de Développement du Béthunois qui a associé les éco-délégués à la démarche d'identification de priorités pour le territoire dans le cadre de la préparation du projet de territoire.

Ces expériences, comme des échanges avec les représentants de La DRAJES (Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), du LMA (Mouvement Associatif régional), ou du CRAJEP, mettent en évidence :

- L'intérêt de s'appuyer sur les cours d'EMC pour inscrire dans cet enseignement une ouverture sur l'extérieur des établissements,
- Le choix de privilégier le débat et la délibération pour favoriser l'appropriation qui ne se limite pas et ne se confond pas avec la connaissance, comme à l'école primaire de Soissons,
- L'importance d'une démarche de projet conçue par (ou au moins avec) les scolaires, collégiens et lycéens. Comme au collège Lucie Aubrac de Tourcoing, la démarche se fonde sur l'implication individuelle et collective des collégiens, les responsabilise et les engage dans une démarche collective. On remarque que cet engagement se développe par la stimulation réciproque entre jeunes,
- L'indispensable engagement d'enseignants et de la direction de l'établissement. C'est le cas à l'école de Soissons et au collège de Tourcoing. De ce point de vue, il apparaît plus difficile d'associer l'administration de l'Éducation Nationale, malgré la politique développée par celle-ci,

⁴¹Annexe 3

⁴² Annexe 4

- L'intérêt et la nécessité de l'appui des institutions (parcours citoyen à l'école, cité éducative). Cet appui, par la définition de dispositifs est d'autant plus intéressant que leur mise en œuvre se conduit en collaboration avec des partenaires extérieurs à l'institution,
- L'importance de l'ouverture de l'école sur son environnement pour concrétiser ce que veut dire citoyenneté et engagement. Le développement des collaborations avec des acteurs du territoire (associations, collectivités, entreprises) est essentiel. On retrouve ceci à Tourcoing (associations et MDA), dans le Béthunois,
- L'intérêt d'une reconnaissance, d'une valorisation et d'une prise en compte dans le cursus scolaire, comme cela se pratique dans de nombreux établissements de l'enseignement supérieur. La DRAJES a mis en place un parcours de l'engagement qu'elle souhaite développer en coopération avec des partenaires extérieurs dont le monde associatif (CRAJEP, LMA). Le tableau ci-dessous illustre ce parcours d'engagement.

		< 13 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	25 ans	30 ans ou >
SNU	Séjour de cohésion									
	Missions d'intérêt général									
	Engagement volontaire									
SERVICE CIVIQUE										
CHANTIERS DE JEUNES	France									
	Etranger									
MOBILITE INTERNATIONALE	Erasmus +									
	Corps européen de solidarité									
CONTINUITÉ EDUCATIVE	Colo apprenante									
	Plan mercredi									

Concernant l'EMC, dans son rapport sur « La formation à la citoyenneté⁴³ », la Cour des Comptes relève que l'enseignement moral et civique est mis en œuvre à raison d'une heure hebdomadaire à l'école élémentaire et d'une demi-heure au collège et au lycée. Par ailleurs, en collège, les horaires sont globalisés avec l'histoire-géographie et en lycée professionnel, l'enseignement est pluridisciplinaire (français-Histoire-Géographie-EMC). Cette globalisation des enseignements permet de contextualiser l'EMC mais aussi lui enlever toute visibilité, d'autant que l'horaire attribué est faible. Ce dernier point est souligné par la Cour des Comptes qui estime ce volume horaire trop faible au regard du nombre et de la taille des thèmes à traiter et notoirement insuffisant pour mettre en œuvre des projets.

2. Le pouvoir d'agir des citoyens

L'expression de "pouvoir d'agir" dérive du terme anglais *empowerment*, qui désigne "le processus qui permet aux individus et aux groupes d'accéder à plus de pouvoir, c'est-à-dire à plus de marge de manœuvre, à plus de capacités d'initiative pour devenir les acteurs de leur vie, et ce, sur tous les plans, tant institutionnel et politique, qu'économique et culturel"⁴⁴.

Ce terme de « pouvoir d'agir » a été choisi par le congrès national des Fédérations des Centres Sociaux qui se réunit tous les dix ans et a eu lieu à Lyon en 2013⁴⁵ : **Développer le pouvoir d'agir**.

⁴³ « La formation à la citoyenneté » Cour des comptes Octobre 2021 sur Saisine du Président de l'Assemblée Nationale d'une enquête à portée évaluative sur les politiques publiques en faveur de la citoyenneté avec 3 volets : formation à la citoyenneté pendant la scolarité obligatoire, dispositifs engagement volontaire mis en place par l'État et les autres acteurs de cette politique (associations, collectivités territoriales).

⁴⁴ Hélène BALAZARD, "La notion d'empowerment : un analyseur des tensions idéologiques britanniques et des tâtonnements philosophiques français", intervention à un séminaire de l'EHESS, 2009.

⁴⁵ Le dernier congrès a eu lieu à Lille les 12 au 14 mai sur le thème de la démocratie et justice sociale

Pour mieux comprendre de quoi il s'agissait, trois auditions ont été réalisées⁴⁶ afin de voir si l'action d'un Centre Social pouvait permettre de favoriser la participation, l'engagement, la citoyenneté des enfants, et des familles. Par ailleurs, il était intéressant de savoir pourquoi les personnes s'engagent, ce que cela leur apporte. S'ils ont le sentiment d'être des citoyens ? Comment ils exercent cette citoyenneté ? Qu'est-ce que signifie et comment se met en œuvre le « Développement du Pouvoir d'Agir ? »



Au Centre Social de la Bourgogne à Tourcoing, les habitants sont très investis, notamment les jeunes. L'énergie est impulsée par les femmes, ce sont elles qui portent les projets :

*Pour une participante, « **le pouvoir d'agir cela s'apprend** ». « **On a eu des formations sur le pouvoir d'agir, c'est une chance. Sans s'en rendre compte, on fait du pouvoir d'agir et on est tous capables de le faire** ». « **Les habitants ne se rendent pas compte de leur pouvoir d'agir** ». « **Il faut aller vers les habitants et discuter avec eux, sans les diriger, c'est un pouvoir d'agir d'aller vers eux** ». Toutefois, il est difficile de lutter contre l'isolement (peur, méfiance). La confiance est installée dans les ateliers (respect, débats). « **La citoyenneté c'est être capable de parler de tout, de rompre l'omerta, de parler de la culture, de la sexualité** ».*

Le projet du Centre Social de Lillers est fondé sur une **logique de pédagogie sociale basée sur la participation et la rencontre**. Le principe retenu est celui de l'inconditionnalité d'accueil, avec donc la gratuité. Les bénévoles participent à l'ensemble des activités, y compris à l'accueil au Centre Social. Cette participation repose sur la confiance réciproque vis-à-vis de ceux qui prennent des responsabilités.

Certains soulignent « qu'ils n'osaient pas venir », que le Centre Social leur donne « une chance d'être bénévole » et donc de prendre des responsabilités, que « le centre est leur deuxième maison » où ils se trouvent à l'aise.

L'expérience des tiers-lieux est aussi intéressante pour favoriser le pouvoir d'agir des citoyens. Un tiers-lieu peut se définir comme un espace ouvert où tous et toutes peuvent se rendre pour travailler, s'approprier des savoirs ou tout simplement se rencontrer. Véritable levier d'innovation grâce aux projets collaboratifs qu'il encourage, le tiers-lieu peut proposer des espaces, des services, des équipements, des conseils, ou même des ateliers et des évènements⁴⁷.

Ce sont « des espaces et des dynamiques de résilience face aux futurs chocs écologiques, économiques et sociaux », selon le site de La Compagnie des Tiers-Lieux⁴⁸, plateforme de coopération au service des tiers-lieux des Hauts-de-France cofinancée par le fonds européen REACT⁴⁹, la Région Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille, l'ANCT⁵⁰ et l'ADEME⁵¹.

⁴⁶ Centre Social Bourgogne / Pont de Neuville à Tourcoing, Centre Social de Lillers et Fédération des centres sociaux de Picardie. Annexe 5

⁴⁷ Le terme « tiers-lieu », originaire des États-Unis, provient de l'anglais « third place ». Le tiers-lieu est défini au départ par le sociologue Ray Oldenburg à la fin des années 80, de manière simplifiée, comme un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile (first-place) et de l'entreprise (second-place).

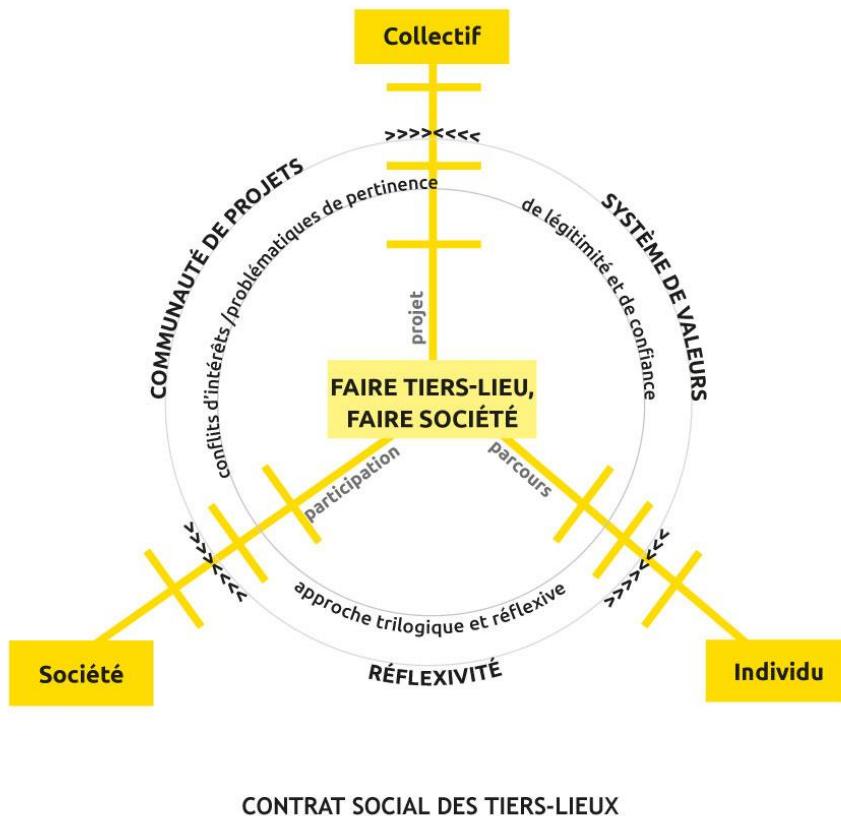
⁴⁸ Une carte des actions en région peut être vue sur le site <https://compagnie.tiers-lieux.org/> . Annexe 6

⁴⁹ REACT EU : plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

⁵⁰ ANCT : Agence nationale de cohésion des territoires

⁵¹ ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Ils ont tous en commun la volonté de réunir différentes activités, de participer au développement du territoire, et d'animer une communauté de personnes qui partagent les mêmes valeurs et ambitions.



À ce titre, L'Hermitage⁵² – situé à Autrêches dans l'Oise – fait figure de modèle de lieu d'innovations rurales et citoyennes. C'est, par ailleurs, l'un des plus grands tiers-lieux éco citoyens de France.

La Maison Familiale Rurale (MFR) d'YZENGREMER⁵³ a des actions en matière de citoyenneté : savoir être et vivre en collectivité (participation des jeunes aux tâches collectives avec les formateurs), devoir de mémoire sur les lieux historiques et cérémonies, travail sur les addictions... Et d'ouverture sur l'extérieur (semaine bleue pour les personnes âgées, nettoyons la nature, fête des fleurs...).

Ainsi que le lycée Mariette à Boulogne-sur-Mer qui a organisé ses Journées de la Citoyenneté⁵⁴. Les élèves ont assisté à des interventions, des débats : sécurité routière, droits des femmes, éducation aux médias, droits LGBT⁵⁵, don du sang, laïcité etc. Pour Audrey MACREY, Proviseure adjointe, « notre but est de former des futurs citoyens, de sensibiliser, de briser des tabous et de leur donner des clés pour être des citoyens éclairés ».

Concernant l'éducation aux médias et à l'information, une mission a été menée récemment par Violette SPILLEBOUT, Députée du Nord sur ce sujet⁵⁶. A partir de cette mission, un livre a été coécrit avec Sylvie MERVIEL « Armer chacun dans la guerre de l'information ». « Le constat est sans appel : nous sommes confrontés à un « big bang médiatique ». La guerre de l'information n'est plus à nos portes, mais dans nos poches, car 87 % de la population détient un smartphone et peu ont bénéficié d'un apprentissage médias-infos ou d'une alerte sur les dangers des servitudes encourues ».

Une des dimensions de ce pouvoir d'agir est de permettre aux personnes **de prendre plus d'autonomie**, en leur permettant de développer leur capacité d'initiative et de prendre des responsabilités. **Ceci est notamment souligné pour les femmes**, y compris pour celles d'origine étrangère comme au Centre Social de la Bourgogne. Nombreuses sont les femmes à s'y investir.

⁵² <https://www.hermitagelelab.com/>

⁵³ Audition dans le cadre du rapport-avis « Comment dynamiser les territoires ruraux en Hauts-de-France pour en faire des lieux plus attractifs » novembre 2020 CESER HDF

⁵⁴ Le lycée Mariette organise ses journées de la citoyenneté La Voix du Nord 5 avril 2023

⁵⁵ Lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre

⁵⁶ « Une urgence démocratique et citoyenne » la Voix du Nord 23 mars 2023. Mission flash Assemblée nationale 15 février 2023

Cet investissement a pu se mesurer lors des émeutes de juin, le Centre Social est le seul bâtiment public qui a échappé aux dégradations. Les mamans ont mis en place une table avec du café et des gâteaux devant le Centre « pour discuter, libérer la parole ». « On a peur pour nos enfants, notre rôle est d'essayer d'apaiser »⁵⁷.

Le développement de la capacité d'autonomie comme la prise de responsabilité se font **dans l'action collective et au bénéfice d'un collectif**, par des actes pensés et réalisés avec d'autres. C'est là que se concrétise la citoyenneté.

Depuis plusieurs années, le Conseil citoyen de Louvroil-sous-le-Bois, composé de cinq « bouts de femmes » hyper motivées, organise des actions en complément de la rénovation urbaine du quartier. « Si de nouveaux logements et un cadre de vie plus agréable, c'est important, il faut travailler sur le fond, sans quoi, on aura beau mettre 50 millions dans la rénovation urbaine et avoir de belles façades, si derrière rien ne change, cela ne servira pas à grand-chose ». « Le but est de favoriser les échanges, les coopérations entre habitants et au final donner du sens au vivre ensemble »⁵⁸.

C'est aussi par un ancrage dans une histoire collective, celle du quartier, que ceci se réalise, comme à la Bourgogne, quartier profondément transformé par l'opération de renouvellement urbain ; l'attachement à cette histoire collective fait que des habitants qui ont quitté le quartier continuent à participer aux actions et activités du Centre Social.

Il a été souligné l'importance :

- De faire de ces lieux, des lieux de débat et de délibération, dimension importante de la citoyenneté à l'Hermitage, et aussi à Lillers où le Centre Social organise des activités dans différents lieux,
- De lieux qui se connectent avec d'autres acteurs dans le territoire et s'ouvrent à d'autres initiatives,
- De favoriser l'engagement et le bénévolat, comme un enjeu majeur, d'où l'importance du soutien aux actions de formation des bénévoles par les pouvoirs publics.

B. Instances et lieux de participation

Les textes législatifs et règlementaires prévoient de nombreux lieux ou instances de participation. Trois catégories seront particulièrement étudiées. Elles touchent les établissements scolaires, avec les Conseils de la vie collégienne, lycéenne et éco-délégués, les territoires avec les Conseils de Développement, et les Conseils de quartiers et les Conseils citoyens.

1. Conseil de la vie collégienne, lycéenne et éco-délégués

Les Conseils de la vie collégienne et de la vie lycéenne donnent la parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans les établissements scolaires avec le personnel enseignant et d'éducation :

- Temps de formation sur le fonctionnement des instances et la vie de l'établissement, leurs droits et devoirs,
- Temps d'échanges avec les associations partenaires de l'école pour les inviter à l'engagement, dans et hors du lycée,
- Accompagnement des initiatives.

Les éco-délégués sont élus par les élèves de leur classe en collège et lycée. Leur rôle essentiel est sensibiliser et de mobiliser pour contribuer à faire de ces établissements des espaces plus favorables à la biodiversité et davantage engagés dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

2. Les Conseils de Développement, lieux de débat, de proposition et de démocratie citoyenne

Parmi les recommandations du rapport de février 2022⁵⁹, il était préconisé une coopération avec les instances et démarches de participation dans les territoires de la région, et notamment avec les Conseils de Développement (Codev). Depuis, dix Codev ont été rencontrés à l'occasion de quatre réunions dans des territoires très diversifiés de la région Hauts-de-France : Thiérache, Soissonnais, Chauny-Tergnier-la-Fère, Grand Amiénois, Lille Métropole Européenne, Arrageois, Béthunois, Cambrésis, Douaisis, Valenciennois⁶⁰.

⁵⁷ « Tourcoing : qu'est-ce qu'on veut pour notre jeunesse » La Voix du Nord du 30 juin 2023

⁵⁸ Le Conseil citoyen organise deux semaines d'animations La Sambre 14 juillet 2023

⁵⁹ « Démocratie participative et expression citoyenne. Quelles perspectives pour le CESER HDF » 22 février 2022

⁶⁰ Annexe 7

Il existe entre Codev une grande diversité de situation, d'actions, de relations avec les élus et de prise en compte par eux des propositions formulées. Ceci découle notamment des lois qui délimitent le cadre dans lequel s'inscrivent les Codev et qui laissent une grande latitude aux élus des instances de coopération intercommunale. Aujourd'hui certains territoires n'ont pas de conseil de développement ou ce conseil ne fonctionne plus.

Il peut être constaté que lorsque que les élus soutiennent leur action que ce soit en terme de réflexion, d'échanges périodiques ou de moyens techniques et financiers, ceux-ci peuvent apporter une réelle contribution sur le devenir du territoire, comme :

- Sur le territoire de Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane où le Conseil de Développement a été fortement impliqué dans la phase de préparation du projet de territoire, et notamment pour animer la démarche de participation citoyenne,
- Au niveau de la Métropole Lilloise où le Codev axe son travail sur des rapports éclairant ou proposant des politiques liés aux enjeux du territoire,
- Dans le valenciennois, le Codev a organisé la concertation sur le projet de Maison de l'habitat, et a valorisé des actions éco-citoyennes,
- Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, le Codev de Thiérache a mené des rencontres avec les acteurs du domaine ainsi que des « écoutes citoyennes ».

Pour le CESER Hauts-de-France, l'association des Codev à la préparation de certains travaux, notamment ceux liés à l'aménagement du territoire (SRADDET, ZAN, politique de l'eau etc.) pourrait être enrichissante de part d'autre.

3. Les Conseils de quartiers et les Conseils citoyens

Le législateur a créé en 1992, les Conseils de quartiers et en 2014, les Conseils citoyens. Il est proposé de les examiner tour à tour afin de mesurer les enjeux et problématiques.

3.1 Les Conseils de quartier

Sont des structures associant les habitants d'un quartier à la gestion municipale. Ces instances ont été créées par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Ils sont obligatoires dans les communes de plus de 80 000 habitants, et facultatifs pour les communes de 20 000 à 79 999 habitants. Ils sont institués par le conseil municipal. La dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement de chaque Conseil de quartier sont fixées par le Conseil municipal de la ville. Ils comprennent généralement des élus municipaux, représentés à la proportionnelle, ainsi que des membres d'associations d'habitants, des personnalités représentatives et des habitants.

Les Conseils de quartier peuvent être consultés par le Maire et formuler des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le Maire peut également les associer l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.

Le Conseil de quartier n'a pas de pouvoir de décision. C'est donc un relais entre les services de la mairie et la population du quartier, sans en être un représentant, ni de l'un, ni de l'autre.

Ils sont critiqués pour leur manque d'indépendance et la concurrence qu'ils feraient à d'autres instances ou dispositifs de participation. Depuis 2002, l'activité des Conseils de quartier connaît un reflux, caractérisée notamment par une très grande difficulté à attirer de nouvelles personnes. Cet essoufflement découle sans doute en partie du fait que ces Conseils se sentent trop peu écoutés dans les décisions prises, et que donc les habitants n'en voient plus l'utilité. Par ailleurs, selon un rapport d'information du Sénat⁶¹, la création des Conseils citoyens a pu créer une certaine confusion pour certains Conseils de quartier qui ont eu le sentiment d'un manque de reconnaissance.

3.2 Les Conseils citoyens

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a consacré le principe de co-construction de la Politique de la Ville et a instauré la création de Conseils Citoyens. Composés de collectifs

⁶¹ Politique de la ville : une réforme bien engagée mais fragilisée par un manque de moyens. Rapport d'information n°662 Sénat 19 juillet 2017, page 47 à 61

d'habitants tirés au sort, de représentants d'associations et des acteurs œuvrant au sein du quartier ou auprès des habitants, leur reconnaissance est formalisée par un arrêté préfectoral.

L'ANCT (Agence nationale de Cohésion Territoriale) a effectué un état des lieux quantitatif de ces Conseils⁶². Au 1^{er} janvier 2023, il y a 1034 Conseils, dont 72 % fonctionnement régulièrement ou ponctuellement.

Selon l'étude, il est difficile d'apprécier les rôles qu'ont pu jouer les Conseils Citoyens dans l'élaboration des projets de renouvellement urbain. Expérience de concertation certes, mais des projets co-construits avec les habitants sont difficiles à repérer. Dans certains quartiers, les habitants évoquent la possibilité de s'exprimer, voire d'être écoutés, mais font également le constat de l'absence de pris en compte de cette parole lors des décisions.

L'étude valorise d'autres formes de démarches participatives mises en œuvre en parallèle ou en complément, comme les « tables de quartiers » depuis 2015. Elles visent à formuler des propositions pour le quartier, sans lien direct avec les institutions. Il s'agit d'espaces autonomes, indépendants des pouvoirs publics.

Si cette étude quantitative a le mérite d'exister, les effets produits par les dynamiques de participation citoyenne mise en œuvre sur les pouvoirs publics et les parties prenantes, professionnels, élus et habitants ne sont pas évalués.

Par ailleurs, cette étude n'aborde pas la concurrence entre les Conseils Citoyens et les Conseils de quartier. Selon le rapport d'information du Sénat déjà cité, il ne faut pas décourager les habitants siégeant dans chacune de ces instances et éviter d'épuiser les équipes techniques qui, à devoir se démultiplier dans les différentes instances, risquent de ne plus être en mesure de répondre aux attentes de habitants. Ce rapport recommande de mener une étude nationale sur l'articulation entre les Conseils Citoyens et les dispositifs de démocratie participative.

4. Une citoyenneté active sous l'impulsion des élus

Les élus locaux se retrouvent en première ligne dans le dialogue avec les citoyens, et ce sont d'ailleurs eux qui sont les élus les mieux appréciés par les citoyens. De façon souvent informelle, ils recueillent les avis ... et aussi les doléances ou les reproches. Ils ont un rôle crucial dans la mesure où dans la décision, ils prennent en compte ou non les avis émis par les citoyens.

Plusieurs communes ont mis en place des processus organisés de consultation qui permettent d'avoir des approches plus systématiques et concertées, et ainsi d'associer les habitants. Il a été plus particulièrement étudié trois démarches ou politiques de participation conduites dans les communes de Loos-en Gohelle (Pas-de-Calais), Margny-lès-Compiègne (Oise) et Ronchin (Nord). Deux élus régionaux qui ont été ou sont élus locaux ont confirmé les propos.

4.1 Des histoires différentes

La participation des citoyens est le fruit d'une longue expérience à Loos-en-Gohelle⁶³. Elle est liée à l'histoire d'une ville minière qui a dû retrouver une vie et un sens après la fin de l'extraction minière qui avait complètement organisé la vie locale. Avec d'abord une politique culturelle active pour que les habitants s'approprient ce passé en se tournant vers l'avenir, la municipalité a mis en œuvre une démarche systématique de participation et d'association des habitants privilégiant la construction de la ville durable. Il s'agit ainsi d'un renversement de perspective pour répondre à la crise sociale, économique et écologique.

A Ronchin et à Margny-lès-Compiègne, l'expérience est beaucoup plus récente.

C'est à l'occasion de la préparation des élections municipales de 2020 de Ronchin qu'a été initiée une démarche de participation s'appuyant sur un diagnostic partagé avec les habitants. Elle a débouché sur un programme avec trois axes : transition écologique, sociale, et citoyenne et démocratique. Un budget participatif permet de développer des projets.

A Margny-lès-Compiègne, le Grand Débat en 2020 fut l'occasion d'engager une démarche de participation en ajoutant aux quatre questions posées, une autre sur les préoccupations des habitants, et notamment sur la

⁶² « Les démarches participatives dans les quartiers prioritaires » état des lieux 2014-2023 ANCT. Elle a en outre élaboré un guide pratique sur les Conseils Citoyens en avril 2023.

⁶³ Annexe 8

mobilité, le développement durable et la démocratie participative. Comme à Ronchin, a été initié un budget participatif où 10% environ de la population a contribué à cette démarche.

Depuis les dernières élections municipales de 2014, la Commune de Fourmies a engagé une démarche participative avec les habitants. Une première réunion a eu lieu avec 450 habitants⁶⁴ de la commune qui ont exprimé leurs besoins dans différents domaines. Une démarche se poursuit avec une délégation d'habitants pour la construction d'un quartier Rev3 à l'horizon 2050⁶⁵.

4.2 Des enseignements souvent convergents

Avec les fortes différences de pratiques, notamment du fait de l'ancienneté et de la systématisation de la politique conduite à Loos-en-Gohelle, l'analyse de ces expériences révèle de fortes convergences :

- Tout d'abord, **impliquer les habitants est possible quand on part de leurs préoccupations quotidiennes**. Mais il ne s'agit pas seulement de répondre à leurs besoins et demandes et de prendre en compte leurs idées, mais leur implication va jusqu'à la réalisation : participation à des travaux d'embellissement dans les écoles par exemple, ou à l'entretien d'espaces fleuris. Cette implication est basée sur le volontariat et « fait grandir les personnes » comme l'ont souligné plusieurs audités.
- **L'implication des habitants doit être une politique acceptée et voulue par les élus.**

Ainsi, Geoffrey MATHON, Maire de Loos-en-Gohelle souligne qu'au début « les élus avaient peur de perdre du pouvoir et au final ils se sentent plus puissant que jamais parce que ils ont fait avec les gens, même si ça n'a pas toujours été simple. C'était dur mais justement ça leur est reconnu par les habitants et au final le projet qui sort est beaucoup mieux dimensionné et organisé ».

La participation doit être actée explicitement par le Conseil municipal. Comme les élus, les services sont aussi bousculés dans leur organisation qui doit devenir plus transversale, et dans le déroulé de la décision et de l'action qui peuvent prendre plus de temps. Des **actions de formation pour les élus et les services** s'avèrent souvent nécessaires.

- La question de la formation rejoint celle de **l'utilité de disposer d'une méthode** avec ses exigences. Les communes font souvent appel à des appuis extérieurs, mais elles doivent aussi s'approprier ces méthodes. Avec une plus longue expérience, Loos-en-Gohelle a formalisé sa démarche dans un référentiel de l'implication citoyenne.
- Dans la même perspective, **l'échange avec d'autres collectivités** engagées dans des démarches d'implication des citoyens permet aussi de prendre du recul et de s'enrichir. Des réseaux plus ou moins structurés favorisent ces échanges.

Ces démarches d'implication ne touchent pas directement tous les habitants, et peuvent souvent s'appuyer sur des associations et les personnes qui y sont engagées. Mais il est important de systématiser un retour vers l'ensemble de la population.

Il est souligné la **difficulté spécifique d'engager des jeunes de 18-25 ans**. Pour les enfants, cela s'avère plus facile sur des actions immédiates et en s'appuyant sur le tissu des établissements scolaires. L'intérêt d'un conseil municipal des enfants ou des jeunes n'est cependant pas partagé par tous.

5. Les pratiques et politiques du Conseil régional

La Région intervient dans le domaine de la citoyenneté à travers de nombreux dispositifs ou politiques publiques. On en citera seulement quelques-uns qui illustrent l'action de la Région en direction des habitants de manière très variée.

5.1 Trois dispositifs sont à destination des habitants de quartiers politique de la ville

- **Le Fonds de Travaux Urbains** est un dispositif pour le soutien aux initiatives citoyennes et la mise en pratique effective de la participation des habitants. Il s'agit de répondre aux demandes d'habitants, de groupes d'habitants, de riverains, d'usagers, d'associations de quartier par une aide à la réalisation

⁶⁴ Sur une Commune de 12000 habitants, certains pourront penser que ce niveau de participation est faible, il est toutefois assez significatif.

⁶⁵ Rendez-vous du CESER du 22 mars 2023 sur les témoignages Rev3, dont le Maire de Fourmies

de micro-projets d'aménagement sur des espaces publics. La collectivité en charge de la gestion du fond étudie les conditions de réalisation du microprojet, elle associe les habitants à l'initiative de la proposition. Un comité de gestion suit l'évolution du projet et l'évalue sur la durée (réalisations, difficultés rencontrées, bilan financier etc.).

- **Avec nos Quartiers d'Eté**, l'objectif principal est d'animer les quartiers « Politique de la Ville » (QPV) et/ou les quartiers de veille active (QVA) pendant l'été pour les personnes ne partant pas en vacances et les personnes isolées en soutenant des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable. L'espace social de la ville de Tergnier propose ainsi quatre semaines d'animations dans différents quartiers avec de nombreux partenaires. Pour le Maire, Michel CARREAU, « le côté humain, du vivre ensemble dans cette opération est très important pour lutter contre l'individualisme dans la société »⁶⁶. Cette animation favorise une vie collective sans toutefois aller jusqu'à une démarche de citoyenneté.
- Dans le cadre des **Projets d'initiative Citoyenne**, il s'agit ici de promouvoir la citoyenneté en finançant des projets portés par les habitants ou les associations au sein des quartiers des Hauts-de-France, tels qu'une fête de quartier, une exposition, la création d'un jardin familial ou d'un compost collectif, des aides aux devoirs, un repas interculturel, un marché solidaire... Les projets aidés doivent s'inscrire dans l'une des dix thématiques suivantes : circuits courts, lutte contre l'isolement, lutte contre l'illettrisme, échanges de savoirs, valorisation du patrimoine, créativité artistique, insertion par l'économique, innovation sociale, démocratie numérique, transition énergétique et écologique. Ces trois dispositifs doivent faire l'objet prochainement d'une adaptation.

5.2 La Garde nationale et la Gendarmerie nationale

Par la délibération du 24 septembre 2019, la Région Hauts-de-France reconnaît et prend en compte l'engagement de ses agents dans la réserve. Elle compte parmi ses agents quatre réservistes opérationnels et citoyens.

5.3 La Laïcité

Dans le cadre du plan régional de prévention de la radicalisation adopté le 28 juin 2018, la Région a engagé une campagne de formation à destination des agents régionaux. Un module de formation « **Valeurs de la République, Laïcité et Radicalisation** » est mis en œuvre pour les agents de la Région. La loi du 24 août 2021 impose par ailleurs à chaque collectivité territoriale de former d'ici 2025 tous les agents sur ces notions.

5.4 Le Dialogue Structuré

Le dialogue structuré est fondé sur la notion de processus de participation en organisant les espaces existants de débats et de participation. Il est mis en place en région, par le CRAJEP. Dans sa délibération-cadre « politique régionale jeunesse » votée le 26 janvier 2023, la Région Hauts-de-France a acté dans sa priorité 3 et son engagement n°5 : « d'associer la jeunesse à l'élaboration des politiques publiques en leur faveur » en accompagnant l'expression des jeunes et leur implication dans la prise de décisions sur des sujets qui les concernent ». Les bénéficiaires sont les associations portant un projet de dialogue structuré avec des jeunes de 15 à 30 ans, issus de différents lieux du territoire régional, afin de s'exprimer, s'impliquer dans la prise de décisions, sur des sujets qui les concernent, voire d'adopter ou de faire des recommandations sur des sujets d'importance ou d'actualité portant sur la jeunesse. Au travers des temps de rencontres mis en place, ce dialogue vise à contribuer à l'éducation des jeunes ainsi qu'à leur connaissance et sensibilisation des contextes nationaux, européens et internationaux⁶⁷.

5.5 La création de tiers-lieux

La création de tiers-lieux permet d'articuler plusieurs usages et accessibles à tous (habitants, associations, entrepreneurs, acteurs publics locaux, etc.). La Région anime en outre un réseau régional de collectivités ayant défini une feuille de route numérique pour permettre des échanges de pratiques sur différents sujets.

⁶⁶ « A chacun sa part dans nos quartiers d'été ». Journal l'Union 29 juin 2023

⁶⁷ Dialogue structuré avec la jeunesse délibération Conseil Régional Hauts-de-France n°202300036 du 26 janvier 2023

Fin 2018, la **Communauté de Commune de la Champagne Picarde** a ouvert à Saint-Erme dans l'Aisne **Le « faitout connecté »**⁶⁸: On y trouve : une maison de service au public (MSAP), un espace dédié aux entreprises (guichet unique et espace de coworking), un espace de télétravail, des salles pour les réunions et formations, une maison d'assistantes maternelles, un maker space (espace créatif avec imprimante 3D, etc.), des ateliers pour enfants (Mecre'Geek), des animations ponctuelles. Il permet à tous les publics de se croiser.
Fin juillet 2023, c'est un nouveau tiers lieu Rev3 qui a ouvert ses portes à Fourmies.⁶⁹

5.6 Projets emblématiques et citoyens

Pour améliorer la réussite scolaire et éducative des élèves de la région Hauts-de-France, il est donné aux établissements la possibilité de mettre en œuvre, en lien avec leur projet d'établissement, des actions emblématiques à caractère exceptionnel dans leur établissement et des actions relevant de l'appropriation citoyenne des Valeurs de la République. Concernant les actions relatives aux Valeurs de la République, les objectifs suivants devront par ailleurs être ciblés :

- "Prémunir les esprits contre la radicalisation en sensibilisant à la défense des Valeurs de la République"
- "Développer l'esprit critique et le discours républicain sur plusieurs registres (y compris historique, culturel, humoristique, artistique, etc.) porté par différents intervenants (intellectuels, sportifs, associatifs, etc.)"
- "Travailler en complètes transversalité et complémentarité avec la communauté éducative".

5.7 Rev3, embarquer les citoyens !

« La Troisième Révolution Industrielle (TRI) est-elle citoyenne ? » C'est le titre d'une contribution du CESER Nord-Pas-de-Calais du 10 décembre 2015⁷⁰. Alors que « La TRI concerne le quotidien des habitants de la région et modifiera profondément les habitudes et les cultures », il est indispensable que les habitants de la région soient des acteurs, des moteurs, des parties prenantes, avec les entreprises et les territoires, de la TRI, et, en tant que jeune, citoyen, étudiant, parent, professionnel, consommateur, séniior ».

Le Centre régional de ressources en développement durable (CERDD) s'est emparé du sujet⁷¹ et a favorisé des temps de réflexions avec une diversité d'acteurs engagés dans les transitions. Ainsi, pour Patrick VIVERET⁷² « la citoyenneté est un projet en construction, le propre de cette citoyenneté , c'est de participer à une tension vers l'intérêt général, passer de l'opinion individuelle à la co-construction de l'intérêt général ».

Suite à toutes ces réflexions, la Région a adopté son cadre stratégique « Transitions citoyennes dans le cadre de Rev3⁷³ » en novembre 2020 et en 2023, des dispositifs de la politique Rev3 pour 2023-2027 . L'objectif est ainsi d'accentuer l'implication des citoyens et s'adresse à eux en qualité d'acteurs du changement dans les Hauts-de-France et de faire de Rev3 le « fil rouge » des politiques régionales et du fonctionnement de l'institution pour le mandat 2021-2027.

Voici quelques exemples d'actions menées envers :

- Des collectifs de citoyens se mettent en place à l'échelle d'une ville, d'un quartier, d'un village, etc. pour être acteurs de la transformation de leurs territoires. Via la récente création du Réseau Transition Hauts-de-France⁷⁴, Rev3 accompagne l'émergence et le développement de ce type de collectifs « territoires en transition » par de la méthode, des échanges pratiques, de la formation,
- Des associations sont soutenues pour accompagner les citoyens porteurs d'initiatives sur les champs de l'énergie citoyenne, des repair cafés, des tiers-lieux, de l'écomobilité, du compostage collectif, de mobilisation citoyenne autour des transitions,
- Des lycées avec la gestion des énergies, des déchets à la cantine, etc. La démarche Réseau des métiers d'avenir rev3 permet d'identifier les filières émergentes et d'adapter les formations,

⁶⁸ Ce nom vient du fait que « l'on y fait tout ! »

⁶⁹ <https://rev3.hautsdefrance.fr/fourmies-le-central-un-tiers-lieu-rev3-ouvre-ses-portes/>

⁷⁰ Elle fait suite à un rapport intitulé « quels apport pour 2023-2027 de la TRI au développement économique des territoires et de l'industrie en Nord-Pas-de-Calais

⁷¹ « Manifeste pour une REV 3 citoyenne » CERDD octobre 2019

⁷² 25 septembre 2018 Labo du CERDD

⁷³ Rev3 : 3^{ème} révolution industrielle, dynamique de transition régionale

⁷⁴ <https://www.transitionhdf.fr/le-reseau-transition/>

- Les initiatives citoyennes et le financement participatif, notamment via le livret d'épargne rev3. Ainsi, la ville de Fournies a lancé une campagne de financement participatif en 2019 pour équiper en toitures photovoltaïques les deux écoles communales⁷⁵.

Plus particulièrement sur la question de la capacité à agir des citoyens en matière de transition, le CERDD porte le programme « **territoires participatifs** » qui a pour objectif d'accompagner les collectivités afin qu'elles soient davantage ouvertes au dialogue avec les citoyens.

C. Des freins à lever notamment pour les mobilités géographique et psychosociologique

Il est plus facile d'organiser actions et politiques (ce qui ne signifie pas plus facile d'atteindre les personnes et les objectifs) quand il y a une certaine concentration des habitants et des situations comme dans les quartiers « Politique de la Ville », alors que l'on doit gérer une dispersion dans le rural et donc une plus grande difficulté de toucher les personnes plus isolées.

A l'occasion de nombreuses rencontres, il est souligné la difficulté et l'importance de la mobilité des personnes, jeunes ou adultes. Cette mobilité entravée est à la fois géographique et psychosociologique. Elle vaut à la fois dans les quartiers plus périphériques du tissu urbain comme dans le rural, même si les modalités et les obstacles diffèrent. La question des moyens de déplacement se pose évidemment plus souvent dans le rural, comme le soulignait un rapport du CESER⁷⁶.

D'où l'importance aussi des démarches d'ouverture internationale qui sont conduites. C'est le cas à Tourcoing avec les jeunes « explorateurs de l'engagement » qui vont à la rencontre d'autres pratiques de la citoyenneté dans des pays d'Europe. C'est aussi dans cette double perspective de sortir et de s'ouvrir à d'autres que la Mission Locale de Laon a utilisé le programme Erasmus, élargi à d'autres publics que celui des étudiants, pour offrir ainsi une expérience unique à des jeunes qui n'en auraient pas l'occasion par ailleurs.

Les freins à la mobilité sont une manifestation des difficultés rencontrées pour atteindre les plus éloignés des structures et lieux où se développe le pouvoir d'agir. Les rejoindre représente un objectif majeur des Centres Sociaux. C'est ainsi que le Centre Social de Lillers localise ses actions dans différents quartiers de la ville. Pour la Mission Locale de Laon, c'est très exigeant car il faut parfois des contacts directs en allant chez les personnes pour les amener à entrer dans une démarche, ou pour renouer les fils par exemple avec les jeunes décrocheurs des établissements scolaires.

Pour la DRAJES, la question de la mobilité des jeunes tant dans les quartiers qu'en zone rurale est entière. Par ailleurs, les freins psychosociologiques seraient importants tant au niveau du jeune que de la famille. Ce dernier constat est relayé le Directeur de l'école primaire Raymonde FIOLET qui souligne que les gens des quartiers ne se mélangent pas, ils ne vont pas en centre-ville, sauf pour les deux marchés et les vides greniers.

D. Des outils trop peu connus et utilisés

1. Le Compte engagement citoyen⁷⁷

« Le CEC a pour finalité de contribuer à la cohésion nationale et au lien social ». Sont éligibles au CEC les personnes qui justifient d'un engagement citoyen librement choisi ayant pour objectif la cohésion nationale ou le lien social. Sont rattachables à la notion de cohésion sociale des engagements tels que le service civique, la réserve militaire opérationnelle, le volontariat de la réserve civile de la police nationale, la réserve civique, la réserve sanitaire, le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers. Sont rattachables à la notion de lien social des engagements tels que le bénévolat associatif et l'activité de maître d'apprentissage. Ces engagements ouvrent droit à une contrepartie financière.

Pour Jean Marie LUTTRINGER⁷⁸ « la cohésion nationale et le lien social demeurent plus que jamais d'actualité en 2023. La démocratie représentative est à la peine, si l'on en juge par le taux d'abstention aux différentes élections nationales et par le niveau affligeant de certains débats parlementaires ».

⁷⁵ Réalisation en 2020, 1000 m² de panneaux installés et des travaux couverts à 60 % par les habitants.

⁷⁶ « Comment dynamiser les territoires ruraux en Hauts-de-France pour en faire des lieux plus attractifs ? » CESER Hauts-de-France novembre 2020

⁷⁷ Loi du 8 août 2016 dite Loi travail

⁷⁸ « Le Compte engagement citoyen (CEC) : un trésor est caché dedans » Jean Marie LUTTRINGER Chronique 179 Mars 2023

L'avis du CESE sur l'engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté mentionne⁷⁹ que le CEC est très peu utilisé notamment par les structures associatives et les bénévoles, car mal maîtrisé. De plus, le bénévolat réalisé dans les autres formes de structures (mutualistes, syndicales, publiques comme les Conseils municipaux) n'est pas pris en compte pour l'accès au CEC. L'avis recommande donc dans sa préconisation n° 11 : après étude d'impact, de simplifier et d'ouvrir le compte engagement citoyen, à tous les bénévoles quelque soient les structures (associations, syndicats, mutuelles etc.) dans lesquelles ils agissent ainsi que d'abaisser de 200 à 100 heures le seuil du nombre d'heures annuelles nécessaires de bénévolat, toutes structures confondues pour être éligibles au dispositif.

2. L'utilisation et la diffusion des open badges pour reconnaître et valoriser les apprentissages développés par les bénévoles

Une autre préconisation du CESE⁸⁰ dans le même rapport vise à faciliter la création, l'utilisation et la diffusion des open badges. De nombreux dispositifs de reconnaissance et de valorisation existent au niveau associatif (Passeport bénévole de France bénévolat, Carnet de Vie du comité national olympique et sportif français, etc.) ou au niveau public (CV citoyen, VAE, Europass, Portefeuille de compétence etc.). L'open badge ou image numérique développé depuis dix ans, notamment par les acteurs de l'éducation populaire, des régions ou des académies a pour objectif de rendre compte dans un format numérique sécurisé, interopérable et authentifié d'un apprentissage ou de compétence. Il est notamment utile aux personnes ne disposant d'aucun diplôme. **L'open badge va plus loin que la seule reconnaissance de la compétence, il valorise l'engagement personnel ou l'expérience acquise dans un projet collectif⁸¹.**

3. La reconnaissance des compétences

L'avis du CESE dans sa préconisation 17 propose d'accompagner les bénévoles dans leur démarche de reconnaissance de leurs compétences acquises via un bilan de compétences, par une validation des acquis de l'expérience (VAE) et préconise de mutualiser et de coordonner, avec l'appui d'un financement public, les moyens humains et financiers mis en œuvre au niveau national. Cette mutualisation concernera l'ensemble des organisations recourant au bénévolat et les structures publiques concourant à la VAE. Les apports des passeports bénévoles et des open badges devront être pris en compte.

L'importance de la reconnaissance, y compris financière, de celles et ceux qui s'engagent, ainsi que la valorisation de l'expérience acquise dans l'engagement a été souligné par Frédéric MOTTE, Conseiller régional délégué à la transformation de l'économie régionale, Président de la mission REV3, Conseil régional des Hauts-de-France.

Dans son rapport avis « portrait(s) de la jeunesse » le CESER Hauts-de-France souligne que « la reconnaissance de l'engagement passe par l'identification même par les jeunes de ce que leur engagement dans ses différentes formes peut constituer en termes d'apports ou de compétences. Cette identification pose aujourd'hui problème, car **les jeunes sont parfois peu conscients que certaines pratiques quotidiennes plus ou moins formelles (club sportif, pratiques loisirs etc.) relèvent de formes d'engagement.**

Et pourtant, nombreuses sont les compétences qui y sont mobilisées, développées et qui sont in fine valorisables. Cette traduction en compétences est essentielle, en ce qu'elle permet de mettre du sens sur l'engagement du jeune et d'inscrire son parcours dans une certaine cohérence. Cette reconnaissance et cette valorisation doivent notamment être intégrées et systématisées dans la formation. C'est chose faite concernant l'enseignement supérieur, où depuis 2017, le législateur, via l'article 29 de la Loi « Égalité et citoyenneté » qui généralise les dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, dans le cadre des compétences transversales, les étudiants engagés peuvent, au travers d'un suivi par les services de la vie étudiante et des composantes, bénéficier de crédits ECTS⁸² supplémentaires dans le cadre d'une Unité d'Enseignement ou encore de l'inscription de compétences spécifiques annexées au diplôme.

⁷⁹ Avis du CESE du 28 juin 2022

⁸⁰ Préconisation 16

⁸¹ « L'engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté » CESE 28 juin 2022 Page 34

⁸² ECTS ou système européen de transfert et d'accumulation de crédits, qui facilitent la reconnaissance des diplômes dans l'espace européen depuis 1989.

4. Le mécénat de compétence

Le mécénat de compétences consiste en la mise à disposition, sur leur temps de travail, de salariés d'une entreprise au profit d'une association, d'une fondation ou de tout organisme d'intérêt général. Ce transfert gratuit de compétences peut prendre la forme d'un prêt de main-d'œuvre ou d'une prestation de services. C'est donc une forme de mécénat en nature.

Il existe dans le secteur privé depuis 2003⁸³. Il permet de valoriser les savoir-faire de l'entreprise et de renforcer son intégration à son environnement, tout en développant et renforçant les compétences des salariés. Selon le Baromètre du mécénat de compétences⁸⁴ :

- 54 % des grandes entreprises le pratiquent,
- 22 % des entreprises de taille intermédiaire (ETI),
- 18 % des petites et moyennes entreprises (PME).

97 % des salariés pensent que les entreprises ont un rôle à jouer sur les questions d'intérêt général, 37 % ayant exercé une mission de mécénat de compétence estiment que cette expérience les a remotivés dans leur travail, 78 % d'entre eux estiment que leur compréhension des valeurs de l'entreprise et leur attachement à celle-ci ont augmenté au détour de leur mission d'intérêt général

Une Loi de 2022⁸⁵ est venue **ouvrir le mécénat de compétences au secteur public** (fonctionnaires de l'État, des Départements, des Régions des Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des Communes de plus de 3 500 habitants) à travers la mise à disposition de fonctionnaires, sous la forme d'une expérimentation de cinq ans.

Pour le législateur la mise à disposition de fonctionnaires auprès d'associations ou de fondations reconnues d'utilité publique permet aux administrations de développer de nouvelles relations avec les associations, les fondations et les territoires et donne la possibilité aux fonctionnaires de mettre leurs compétences au service de causes qui leur tiennent à cœur et enrichirait leurs parcours⁸⁶.

Pionnier en la matière le **Département de la Seine-Saint-Denis** (93) l'expérimente depuis 2020⁸⁷. Initié pendant la pandémie, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a souhaité aller plus loin en engageant ses quelque 7 000 agents dans une démarche de volontariat et de mécénat de compétences. Un plan pour soutenir la vie associative et citoyenne a donc été lancé. Il est accordé à chaque agent du Département de Seine-Saint-Denis le droit, sur son temps de travail avec maintien de salaire, de consacrer une demi-journée par semaine à des actions de volontariat ou de mécénat de compétences dans des structures œuvrant en Seine-Saint-Denis dans les champs des solidarités, notamment le suivi de personnes âgées et handicapées afin de lutter contre l'isolement.

E. Des transitions à opérer

1. Un manque d'articulation et de promotion des dispositifs concernant les jeunes

Pour Sabrina CADEAU⁸⁸ Il existe de nombreux dispositifs au niveau de l'État, des Régions, Départements et des Communes. Une articulation serait nécessaire ainsi qu'une promotion par de l'information.

Ce constat est partagé par le Directeur du CRAJEP : « concernant les **freins à l'engagement, il y a une structuration collective à mener**, la difficulté c'est de perdre le jeune si à un moment donné il y a **trop d'étapes et des structures et pas une visibilité claire** ». Il faut à un moment donné mettre tous les acteurs (Conseil régional, Conseils départementaux et Caisse d'Allocation Familiale) autour d'une table et ensemble s'accorder sur **des attendus**, accompagner, décrypter, parler de la même chose, le même langage et agir ensemble dans le même objectif. C'est un véritable enjeu, le Conseil régional a été désigné comme chef de file des politiques jeunesse, il doit donc pouvoir agir pour une politique publique structurante et structurée pour la jeunesse ».

⁸³ Loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations dite loi Aillaud

⁸⁴ IFOP Opinion pour l'Alliance pour le mécénat de compétences, janvier 2021

⁸⁵ Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite Loi 3DS. Décret n° 2022-1682 du 27 décembre 2022, JO du 28 décembre.

⁸⁶ <https://www.lagazettedescommunes.com/843405/lExperimentation-du-mecenat-de-competences-dans-la-fpt-est-lancee/>

⁸⁷ <https://www.actu-juridique.fr/fiscalite/fiscal-finances/mecenat-de-competence-dans-le-secteur-public-une-experience-innovante-en-seine-saint-denis/>

⁸⁸ Responsable adjointe du Pôle Engagement, Soutien aux Association et aux Jeunes (PESAJ) à la DRAJES (direction régionale de la jeunesse, de l'engagement et aux sports)

2. Une carence de méthodes et de formation

L'interrogation sur la méthode et la formation aux démarches de participation est revenue dans toutes les auditions. Michel PERNOT DU BREUIL, Adjoint à la mairie de Margny-lès-Compiègne a insisté sur plusieurs points de nature mobiliser les citoyens⁸⁹.

Pour Anaïs BAUDOIN, Chargée de mission Développement Durable Participatif à Margny : « l'intelligence collective fonctionne et il faut donner le temps à l'intelligence collective. Il faut aussi accepter une période de complicité, de chaos, de flou, de tâtonnement de part et d'autre ».

A Loos-en-Gohelle aussi, les constats sont similaires⁹⁰. Il y a un vrai processus pour parvenir à un changement de regard et de posture par rapport à l'action publique collective :

La question « comment faire avec des habitants et avec tous les habitants ? » est perpétuelle. C'est aujourd'hui l'ADN de la commune : mettre nos habitants au cœur des actions. Il est basé sur un socle de valeurs. Il est important :

- *D'avoir une approche systémique, une approche globale de ce qu'on fait sur un territoire,*
- *De savoir sortir parfois des silos et oser l'innovation,*
- *De réaliser des expériences concrètes,*
- *De s'appuyer sur la participation des habitants, leur reconnaître une expertise d'usage,*
- *De créer des espaces, créer les conditions où les gens puissent effectivement s'exprimer sachant qu'on a une multitude de profils de gens. Certains vont s'exprimer facilement, d'autres difficilement. Il faut aussi trouver une animation pour aller vers ceux qui ne viennent pas en réunion publique : faire du porte-à porte, etc.*

Pour Monsieur Michel PERNOT DU BREUIL, « Il est impératif de ne pas oublier l'idée initiale, le besoin ».

Ce propos est confirmé par Monsieur Geoffrey MATHON : L'idée est de partir des besoins et de saisir des opportunités. On parle plus de responsabilisation des habitants :

« Comment les habitants peuvent-ils prendre leur part, retrouver du pouvoir d'agir et oser prendre des initiatives ? Il s'agit de mettre l'habitant au cœur de tous les projets qui se développent sur le territoire ».

Certains de ces propos font échos à un rapport d'information de la délégation aux collectivités territoriale du Sénat⁹¹, qui recommande, pour remédier au désintérêt croissant des Français pour la chose publique et l'intérêt général et retisser le lien entre ceux-ci et leur représentants élus au niveau local, à la **démocratie implicative**. Elle vise un effet d'entraînement, en impliquant les citoyens sur des projets très locaux. Elle sous-tend la **mise en œuvre de formations communes aux élus, techniciens, citoyens autour des enjeux et des outils de la démocratie participative**.

Néanmoins, la coopération n'est pas simple : différences de culture, de gouvernance, de rythmes, méthodes, travail en silo, oppositions, frustrations, incompréhensions, inquiétudes au changement et résistances. Thomas DE LABIGNE, formateur, animateur COOPREX propose la méthode Pat Miroir qui vise à ce que les gens se rassemblent, s'écoutent pour trouver ensemble des chemins.

3. De nouvelles postures à adopter pour les élus et les agents de l'administration

Pour Bernard HELLAL, Maire de Margny-lès-Compiègne la participation des citoyens est le sujet du moment le plus important.

« Mais encore faut-il que les élus entendent. Il y a un vrai décalage entre les politiques, et les citoyens. Il faut trouver des outils, méthodes pour intéresser les citoyens ».

Pour Michel PERNOT DU BREUIL, Adjoint à la Mairie de Margny, **la démocratie participative s'est installée au sein du Conseil avec une transversalité entre services et élus**. Il y a une évolution de la concertation entre les délégations avec des groupes de travail et groupes thématique de manière concerté, de façon moins verticale et en silo.

⁸⁹ Annexe 9

⁹⁰ Annexe 9

⁹¹ « Pour une nouvelle dynamique démocratique à partir des territoires : la démocratie implicative » rapport d'information, la délégation aux collectivités territoriale du Sénat avril 2022

Alexandre CARDON, Responsable des Espaces verts de la Ville de Margny, confirme l'impact du budget participatif sur son travail et celui de son équipe : « De beaux projets sont menés, notamment avec la participation des enfants. Cela apporte une dynamique à tous les niveaux ». Les habitants réalisent avec les services pour la mise en œuvre. Cela permet aux citoyens de comprendre mieux le temps que prend un projet ».

A Loos, il y a le dispositif « Fifty-fifty » ou le principe de gagnant-gagnant guidé par trois principes : une idée, un appui de la commune et une convention. Ce dispositif est destiné à favoriser, soutenir et développer les initiatives des habitants. La Mairie soutient financièrement et techniquement un projet imaginé par les habitants ou une association ; mais la réalisation et la gestion sont effectuées par les créateurs. Cela permet aussi de susciter des compétences collectives ». Dans la mise en place des équipes projet avec des habitants, un suivi méthodologique et du processus est réalisé. Cela permet d'avoir une formation continue des élus et des techniciens. C'est de la recherche action.

4. Une nécessaire pédagogie

S'agissant du budget participatif de la Commune de Margny-lès-Compiègne, beaucoup de projets concernent les jeunes.

Michel PERNOT DU BREUIL précise que « le souhait est que le projet soit pédagogique et que les jeunes participent du début à la fin. L'éducation à la citoyenneté est le but majeur et faire des projets n'est que le moyen ». Il cite la phrase d'Antoine Saint-Exupéry « Ce n'est point dans l'objet que réside le sens des choses, mais dans la démarche ».

Pour Geoffrey MATHON « Il faut être hyper pédagogue. Pratiquer l'art de la répétition, prendre le temps, vulgariser tous les termes ».

5. Intérêt et parfois difficulté des relations entre les acteurs et les pouvoirs publics

On le voit par exemple avec l'engagement de la CARSAT de faire connaître et d'appuyer l'engagement bénévole des retraités, et de la faire en coopération avec les organisations associatives. C'est vrai aussi pour l'appui des Communes ou de l'Éducation Nationale (EN). Cela demande parfois du temps pour dépasser l'ignorance réciproque ou les lenteurs administratives. Ainsi l'Hermitage évoque les difficultés de nouer parfois des contacts avec le territoire, malgré la volonté d'ancrer le lieu dans son territoire, pour en faire un bien commun. De même, les relations avec l'administration de l'EN ne facilitent pas toujours cette ouverture. Est aussi parfois regretté le changement fréquent des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics ; une stabilité plus grande est alors souhaitée.

5.1 Une Éducation Nationale qui doit s'ouvrir davantage sur le monde extérieur

Les personnes rencontrées ont toutes fait part de cette difficulté. La Mission locale de Laon va depuis vingt ans dans tous les collèges informer les jeunes. Si les proviseurs y sont favorables, l'Inspection académique du Département s'y refuse. A Lillers, il y a maintenant une prise au sérieux de ce que fait le Centre Social par l'Inspection académique au niveau de l'enseignement maternel et primaire. C'est beaucoup plus difficile de nouer des relations avec collèges et lycées.

Un groupe de travail va expérimenter, avec notamment la DRAJES, sur le Bassin minier et l'Avesnois une demi-journée dans chaque école une fois par mois pour présenter les métiers, les associations⁹².

Le Directeur de la Maison des associations de Tourcoing souligne qu'il y a une complémentarité entre ce qui se fait dans le parcours scolaire et en dehors. La MdA travaille en lien avec des enseignants, la MdA favorise les échanges et vient en appui dans le cadre de l'EMC conduite par les professeurs histoire/géographie. Pour les jeunes rencontrés à la MdA de Tourcoing, il faut agir sur l'Education Civique et Morale, les professeurs n'ont pas les moyens et la formation. Il faut aller vers des projets de coéducation.

Un consensus a l'air d'être trouvé dans la mise en œuvre des cités éducatives. L'école FIOLET fait partie depuis 3 ans d'une « cité éducative » avec d'autres établissements scolaires de la ville. Des actions y sont développées en lien avec la ville, l'Éducation Nationale et la Préfecture et des partenaires externes dans les domaines du patrimoine, de la danse, du sport. Des actions sont aussi menées avec la police municipale et la gendarmerie (permis piéton, internet, valeurs de la république).

⁹² Année scolaire 2023-2024.

A Tourcoing aussi, des Cités Educatives, pilotées par l'Éducation Nationale et la Ville visent à faire émerger des projets avec l'école.

Pour le CRAJEP, un enjeu fort est de **renforcer les liens Éducation nationale et Éducation populaire**. Il croit beaucoup à un système de parcours et de suivi et d'une cohérence éducative. La « **Cité éducative** » est un dispositif qui fonctionne parce que ça permet de mettre les acteurs qui travaillent autour de la jeunesse autour d'une table. Les directeurs d'école primaire, les proviseurs en collèges et lycées devraient avoir toute la latitude pour organiser une école ouverte sur l'environnement immédiat et sur le monde.

Dans son rapport sur « la formation à la citoyenneté »⁹³, pour la Cour des Comptes, l'École reste le creuset de la formation à la citoyenneté mais cette initiation manque de force. L'ancienne instruction civique (1882) a été refondue au profit du « parcours citoyen »⁹⁴ depuis 2015 de la maternelle à la terminale. De nombreux freins sont identifiés par la Cour :

- Monodisciplinarité des professeurs,
- Contrainte des programmes,
- Faible poids de l'enseignement civique et moral (EMC) et de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans les emplois du temps,
- Dispositif d'évaluation incomplet,
- Manque de considération de la part des inspecteurs et d'une partie des personnels d'encadrement et de direction,
- Insuffisante formation initiale et continue des enseignants,
- En dehors du système éducatif, elle constate une offre importante de dispositifs d'engagement qui n'attire qu'une fraction de jeunes,
- Il y a un foisonnement d'actions en faveur de la citoyenneté, qui souffrent d'un manque de recensement, d'un empilement des dispositifs et d'une mobilisation insuffisante des principaux acteurs appelés à la mettre en œuvre⁹⁵,
- La seule obligation commune à tous les jeunes est la Journée de Défense et Citoyenneté (Existe par ailleurs, la possibilité de participer au Service National Universel (SNU)).
- La Cour estime que l'efficience de l'éducation à la citoyenneté serait mieux assurée si :
- L'articulation entre les dispositifs était fluidifiée,
- L'investissement des différents partenaires (État, collectivités territoriales et associations d'éducation populaire) était coordonné et renforcé,
- Si des objectifs vérifiables en termes de publics cibles et de résultats à atteindre étaient donnés à l'organisation d'ensemble,
- L'ensemble des coûts que son déploiement implique était connu.

5.2 Des espaces de négociation et de compréhension qui se réduisent

Les plateformes numériques des partenaires des acteurs, par leurs fonctionnalités réduisent, voire suppriment la possibilité de dialogue et de compréhension. Les espaces de négociations s'amenuisent et les décisions ne sont plus territorialisées. Par ailleurs, les financements publics (Région, Département, Politique de la Ville...) sont de plus en plus basés sur des projets précis, et moins sur une action globale.

Cette situation aboutie à des incohérences, des changements de procédures sans pouvoir de négociation. Le temps passé à s'informer a augmenté et un même projet doit être parfois fait plusieurs fois sur les plateformes des partenaires. Il semble s'instaurer une maltraitance administrative et ceci au détriment du lien avec les habitants.

6. L'évaluation de l'impact des démarches

⁹³ « La formation à la citoyenneté » Cour des Comptes Octobre 2021 sur Saisine du Président de l'Assemblée Nationale d'une enquête à portée évaluative sur les politiques publiques en faveur de la citoyenneté avec trois volets : formation à la citoyenneté pendant la scolarité obligatoire, dispositifs engagement volontaire mis en place par l'État et les autres acteurs de cette politique (associations, collectivités territoriales).

⁹⁴ Annexe 11

⁹⁵ Annexe 12 La Cour a recensé les dispositifs de volontariat offerts aux jeunes qui s'engagent soit en France soit à l'étranger, dans une structure civile ou militaire

Les personnes rencontrées ont toutes exprimé le besoin de savoir si les démarches menées produisent bien le résultat escompté : rendre compte les impacts sociaux positifs d'un Centre Social, mesurer l'impact d'un tiers-lieu. Le réseau des tiers-lieux s'intéresse à la question de l'impact des tiers-lieux sur les territoires⁹⁶. Par ailleurs, Familles Rurales a produit en 2022 un guide sur l'impact des tiers-lieux.

A Loos, le choix a été fait de capitaliser sur ce qui est fait pour à chaque fois améliorer les dispositifs mis en place. Ainsi, un référentiel a été réalisé en 2020 pour faire le point et nourrir l'action. A Margny, la délégation de Michel PERNOT DUBREUIL, a travaillé une feuille de route avec des indicateurs vérifiables. Un point régulier est fait.

Au niveau des démarches participatives, Démocratie Ouverte a lancé en 2021 le projet DémoMètre⁹⁷ pour concevoir avec de nombreux partenaires un "commun", un outil que tout le monde pourra utiliser pour évaluer et améliorer la démocratie. Un indice de qualité démocratique est proposé avec quatre piliers interdépendants :

1. **La représentation**, qui est évaluée à l'aune de la représentativité des élus, de l'exercice de leur mandat et de leur protection des droits et libertés ;
2. **La participation citoyenne**, analysée en considérant les marges de manœuvre proposées aux habitants, l'inclusion de ces processus de participation, la robustesse de leur organisation ainsi que leurs impacts sur les participants, la collectivité locale et la vie de la commune ;
3. **La transparence**, qui amène à examiner les engagements permettant la confiance, la redevabilité des élus, comme l'accès à l'information et aux données publiques ;
4. **La coopération**, mesurée en regardant les actions initiées par les citoyens eux-mêmes, le tissu associatif et les alliances territoriales entre acteurs publics, entreprises et associations.

Une phase pionnière est actuellement en cours (2022-2023) sur la base des besoins des premiers utilisateurs. Ils seront ensuite révisés de manière pluriannuelle.

Enfin, l'échelle de la participation de Robert HART de 1999 est venue compléter les travaux de Sherry ARNSTEIN (1969)⁹⁸. Elle illustre les différents degrés de participation des citoyens à un projet, une organisation ou une communauté. Cette grille de mesure peut être utilisée comme un indicateur pour situer le degré de participation par exemple d'un Conseil citoyen.

Conclusion de la seconde partie

Les rencontres avec des acteurs sur les terrains retenus comme celles avec des responsables d'institutions ou d'élus ne prétendent pas couvrir toute la diversité de ce qui se vit en région. Elles montrent cependant la grande richesse des actions et des modalités de participation à la vie collective et donc de citoyenneté active. Cette participation peut s'exercer à des échelles territoriales et dans des champs très divers. Mais cet engagement demeure trop peu connu et reconnu, et appelle donc un investissement pour mieux le faire connaître et reconnaître, et ainsi essaimer et se diffuser davantage.

Plusieurs rencontres pour ce rapport ont eu lieu dans des quartiers ou villes qui ont été touchées par les violences de ce début de l'été 2023, elles ont été conduites avant ces évènements et ne les ont donc pas abordés. Dans certains territoires, comme à Tourcoing, la dynamique collective et l'engagement observés lors des rencontres se sont d'ailleurs traduites par une présence sur le terrain de personnes rencontrées, surtout des femmes, qui ont tenté de dialoguer avec les émeutiers et de limiter les dégradations. Une telle présence s'est aussi manifestée dans d'autres territoires de la région ou en France. Même si cette présence n'a pas toujours été couronnée de succès, elle manifeste et renforce la nécessité et l'urgence de permettre, d'appuyer et de favoriser les initiatives citoyennes et les lieux où celles-ci peuvent s'organiser.

Les démarches analysées montrent aussi que la citoyenneté se vit et se pratique autant qu'elle s'apprend, ou mieux encore qu'elle s'apprend en se pratiquant. C'est donc en favorisant cette pratique tout au long de la vie, en imbriquant formation et pouvoir d'agir, que l'on développe sentiment d'appartenance et responsabilisation et que l'on fait avancer la citoyenneté active.

⁹⁶ <https://presse.ademe.fr/2019/04/etude-quel-est-l-impact-des-tiers-lieux-sur-les-territoires.htm>

⁹⁷ <https://demometre.org/> Évaluer et améliorer ensemble la démocratie locale.

⁹⁸ Annexe 10

Cette citoyenneté plus active ne peut être attendue de la même façon de la part de tous et tout au long du cycle de vie. Elle demeure plus ou moins accessible selon les territoires, les situations individuelles et familiales et les conditions de vie. Réduire les inégalités et s'adapter aux situations s'avère donc essentiel si l'on souhaite favoriser l'inclusion du plus grand nombre de citoyens, et ce pour les trois dimensions, juridique, politique et civile de la citoyenneté abordées dans la première partie.

Par ailleurs, on peut remarquer que ces démarches participatives ne se traduisent pas automatiquement par une plus grande participation à une citoyenneté plus institutionnelle comme par exemple aux élections, notamment chez les jeunes. Les démarches participatives induisent cependant dans tous les cas un intérêt plus grand pour les enjeux collectifs et une implication dans la construction de réponses même modestes. Et peut-être ceci doit-il interpeller institutions et élus, dans leur conception et plus encore dans leur pratique.

Les expériences prises en compte dans ce rapport montrent d'ailleurs que la réussite est fortement favorisée par l'engagement des organisations, institutions et élus, comme l'avait déjà souligné le rapport-avis de février 2022 sur la démocratie participative. Les instances et lieux de participation prévus par la loi ou les textes réglementaires ne demandent qu'à être davantage dynamisés, mobilisés et pris en considération. Ceci vaut bien évidemment pour l'Education Nationale, les collectivités, la CARSAT comme le montrent les expériences. Les expériences analysées ici manifestent aussi que l'engagement institutionnel ne va pas sans l'engagement du personnel administratif, des enseignants et des élus qu'il s'agit donc d'accompagner et aussi de former à ces pratiques.

Dans la mesure de ses missions et de ses possibilités, ceci vaut aussi pour le CESER, comme l'a précisé le rapport-avis de février 2022.

La plateforme de dialogue du CESER, initiée cet automne, avec une première expérimentation sur le thème de l'avenir de l'eau potable s'inscrit dans une telle perspective. Elle vise à :

- Faciliter l'émergence de la parole citoyenne dans sa diversité, et la faire entendre,
- Orienter les thèmes de rapports du CESER en se saisissant de ceux jugés prioritaires par les citoyens,
- Assurer une restitution auprès des citoyens et créer de la confiance avec eux.

CONCLUSION

Dans l'introduction, on s'interrogeait sur la dynamique respective d'un affaiblissement de la citoyenneté et de la participation d'une part, et de l'émergence de nombreuses initiatives de citoyens qui revivifie cette citoyenneté et cette participation d'autre part. Il ne s'agit pas de trancher ce dilemme, mais de se rappeler que rien n'est jamais gagné, et que l'important est d'ancrer et de favoriser cette redynamisation d'une citoyenneté active, en intégrant les changements de comportements et de pratiques dans une société plus complexe.

C'est dans cette perspective que sont proposées les recommandations et préconisations qui s'inspirent des expériences analysées dans la deuxième partie et valent pour les trois approches de la citoyenneté rappelées dans la première partie. Il s'agit de renforcer et de démultiplier et généraliser les expériences et les pratiques pour ainsi renouveler la citoyenneté active avec quatre priorités autour desquelles se regroupent les recommandations :

- **Renforcer l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie dès le plus jeune âge**
Cette mission concerne en premier lieu l'Education Nationale et ses établissements, mais elle implique tous les partenaires du territoire avec qui les établissements coopèrent
- **Favoriser l'engagement et l'initiative et l'ouverture, et par là renforcer le lien social**
Les moyens sont multiples (information, soutien, formation, ...) comme les lieux impliqués
- **Engager davantage Institutions et collectivités dans la reconnaissance de la place des citoyens**
Ceci implique notamment de dégager les moyens nécessaires et de modifier le regard des institutions, élus, administrations et citoyens,
- **Faire connaître, analyser et renforcer expériences et pratiques, et favoriser l'échange et la mutualisation entre les nombreux lieux de participation citoyenne**

TABLEAU RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS

« POUR UNE PARTICIPATION CITOYENNE ACTIVE EN REGION HAUTS-DE-France »

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Renforcer l'apprentissage et la pratique de la démocratie dès le plus jeune âge				
Préconisation 1	<i>Développer la coopération entre, les établissements scolaires et les acteurs du territoire (élus, associations, entreprises...)</i>	Nombre d'établissements engagés dans des coopérations	2024	Etablissements d'éducation
Préconisation 2	<i>Développer l'information sur les rôles et compétences des différents acteurs publics et institutions</i>	*Nombre d'établissements concernés *Nombre de retours d'expériences	2024-2025	Associations Elus Institutions
Préconisation 3	<i>Simplifier et promouvoir les dispositifs pour l'engagement des jeunes</i>	Les dispositifs sont simplifiés et promus	2024	CR HDF EN DRAJES
Préconisation 4	<i>Impliquer les jeunes dans la construction de projets (de l'émergence à la réalisation)</i>	Nombre de jeunes concernés	2024	Equipe pédagogique CR HDF EN DRAJES
Préconisation 5	<i>Généraliser et appuyer la dynamique des conseils de la vie collégienne ou lycéenne et des éco-délégués, et organiser des rencontres entre eux</i>	*Nombre de conseils de la vie collégienne ou lycéenne et des éco-délégués *nombre de rencontres et de jeunes	2024	Etablissements d'éducation Rectorat
Préconisation 6	<i>Favoriser les démarches d'ouverture et d'échange à l'international en offrant à tous les jeunes une possibilité durant leur cursus scolaire</i>	Augmentation du nombre de jeunes concernés	2024-2025	Etablissements d'éducation et Equipe pédagogique Rectorat CR HDF CD

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 2 : Favoriser l'engagement, l'initiative et le débat citoyen				
Préconisation 1	<i>Faire connaître et appuyer les possibilités d'engagement</i>	Création d'un site rassemblant les engagements	2024	Etat CR HDF ASSOCIATIONS
Préconisation 2	<i>Développer les formations de bénévoles dans le domaine de la citoyenneté</i>	*Nombre de formation dispensée *Nombre de participation	2024-2025	CR HDF CD CARSAT
Préconisation 3	<i>Aider à la mise en place de lieux de participation citoyenne (tiers-lieux, centres sociaux etc.) et à leur développement</i>	Augmentation de la fréquentation de ces lieux	2024-2025	Les collectivités territoriales CAF Organisations concernées CR HDF Etat
Préconisation 4	<i>Développer la pratique du mécénat de compétence dans les secteurs public et privé</i>	*Augmentation des heures de mécénat *Mise en place du mécénat dans le secteur public	2024-2025	Les collectivités territoriales Services de l'Etat Entreprises

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 3 : Engager davantage institutions, collectivités et élus dans la reconnaissance de la place des citoyens, y compris en dégageant les moyens nécessaires				
Préconisation 1	<i>Prendre en compte l'expertise d'usage des citoyens et les associer dans la construction des projets et des politiques, tout au long du processus d'élaboration</i>	*Enquête auprès des collectivités, Codev et citoyens *Nombre de démarches identifiées	Fin 2024	Citoyens HDF par la plateforme de dialogue du CESER, Institutions, collectivités, élus
Préconisation 2	<i>Faire vivre et appuyer les Conseils citoyens dans les quartiers</i>	*Nombre de conseils citoyens *Montant des moyens techniques et financiers alloués	2024	Collectivités territoriales concernées, CR HDF, ETAT
Préconisation 3	<i>Développer les conventions citoyennes pour les grands enjeux de développement régional</i>	Une convention citoyenne est mise en place	2024	CR HDF, CESER HDF
Préconisation 4	<i>Poursuivre l'implication des citoyens dans le cadre de Rev3</i>	Nombre de projets impliquant les citoyens	2024-2025	CR HDF, CERDD

Préconisation 5	<i>Reconnaitre le rôle des Conseils de développement et renforcer leur pouvoir d'agir, y compris en dégageant des moyens</i>	*Augmentation du nombre des Codev *augmentation des moyens alloués	2024	PETR, Syndicat Mixtes, CD, CR HDF
Préconisation 6	<i>Former les élus et administrations aux méthodes et démarches de participation</i>	*Nombre de formation *Nombre de participants	2024-2025	Collectivités, CNFPT, CERDD

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 4 : Faire connaître, et mettre en réseau acteurs et expériences				
Préconisation 1	<i>Construire un espace ressources recensant les démarches de participation citoyenne et favorisant leur analyse</i>	*Un espace de ressources est créé *Une thèse au moins est mise en œuvre *Enquête auprès des collectivités et Codev	2024-2026	Universités, CR HDF, CESER HDF, CODEV
Préconisation 2	<i>Organiser un temps fort de rencontre annuel ou bisannuel entre lieux et instances de participation et de démocratie participative (Conseils citoyens, de quartier)</i>	Une rencontre est organisée	2024	Collectivités territoriales concernées, Conseils citoyens et de quartier, CR HDF, ETAT, IREV
Préconisation 3	<i>Soutenir la mise en réseau des Codev</i>	Le réseau régional des Codev fonctionne	2024	Codev, CD, CR HDF, CESER HDF

LEXIQUE - GLOSSAIRE

CESE : Conseil Economique Social et Environnemental

CNDP : Commission Nationale du Débat public

DRAJES : Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

CRAJEP : Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

CERDD : Centre de Ressources en Développement Durable

LMA : Mouvement Associatif Hauts-de-France

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail

URIOPSS : *Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux*

ORVA : Observatoire régional de la vie associative

EMC : Enseignement Moral et Civique

MDA : Maison des Associations

REACT EU : plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire

ANCT : Agence Nationale de Cohésion des Territoires

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

MFR : Maison Familiale Rurale

Codev : Conseils de Développement

QPV : quartiers politique de la ville

QVA : quartiers de veille active

Rev3 : 3^{ème} révolution industrielle, dynamique de transition régionale

CEC : Le Compte engagement citoyen

VAE : validation des acquis de l'expérience

ECTS : ou système européen de transfert et d'accumulation de crédits, qui facilitent la reconnaissance des diplômes dans l'espace européen depuis 1989.

ETI : entreprises de taille intermédiaire

PME : petites et moyennes entreprises

EN : Education Nationale

EMI : Education aux Médias et à l'Information

SOURCES – REFERENCES - BIBLIOGRAPHIE

Première partie

- « Introduction à la citoyenneté » Think Tank Européen mars 2007
- Dominique SCHNAPPER Débats la citoyenneté – être (un) citoyen aujourd’hui Conseil d’Etat 2018
- « Pour une citoyenneté active des femmes » CESER Picardie 24 octobre 2013
- Groupe de veille citoyenneté du CESER Hauts-de-France juin 2017
- « Comment développer la démocratie ? Former des citoyens éclairés et critiques » Gilles J. GUGLIELMI Professeur de droit public Université Panthéon-Assas
- La citoyenneté – être (un) citoyen aujourd’hui. Rapport Conseil d’Etat 2018
- Le Grand débat national et la démocratie. Note de mars 2019 Sciences Po CEVIPOF
- Rapport-avis « Démocratie participative et expression citoyenne. Quelles perspectives pour le CESER Hauts-de-France ? » CESER HDF 22 février 2022
- Rapport pour l’Assemblée Nationale « mission d’information visant à identifier les ressorts de l’abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale » novembre 2021 Think Tank Fondation pour l’innovation politique
- Insee Première N° 1929 17/11/2022
- « Redonner du sens au vote dans les élections professionnelles, associations, scolaires ou universitaires CESE Décembre 2021
- Rapport-avis Portrait(s) de la (des) jeunesse(s) en région Hauts-de-France CESER HDF septembre 2021
- Rapport « Engagement et participation démocratique des jeunes » CESE mars 2021
- « La confiance dans la politique au plus bas » Le Monde jeudi 16 mars 2023
- « Rétablir la confiance des Français dans la vie démocratique 50 propositions pour un tournant délibératif de la démocratie française », Patrick BERNASCONI février 2022
- « *Les sept laïcités françaises. Le modèle français de laïcité n'existe pas* » Jean BAUBEROT Maison des Sciences de l'Homme, 2015
- Quatrième conférence. Conseil d’Etat 14 février 2018
- « Comment faire pour que les projets fondateurs soient la réussite de demain » CESER HDF 17 octobre 2017
- Oser la participation ! le pouvoir d’agir au service de l’intérêt commun. Entretien avec le collectif Saprophytes. CERDD (centre de ressources en développement durable) octobre 2022
- Rapport Sénat n°250 (2013-2014) projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale
- « L’engagement bénévole : indispensable facteur de cohésion sociale et de citoyenneté” Rendez-vous du CESER Hauts-de-France du 2 février 2023
- « L’engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté » CESE 28 juin 2022
- Avis du CESE « engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté » 28 juin 2022
- « L’association peut être le lieu de la reconnexion à la vie démocratique » Roger SUE Le monde 1^{er} avril 2022

Deuxième partie

- « La formation à la citoyenneté » Cour des comptes Octobre 2021
- Hélène BALAZARD, "La notion d'empowerment" intervention séminaire de l'EHESS 2009
- Rapport-avis « Comment dynamiser les territoires ruraux en Hauts-de-France pour en faire des lieux plus attractifs » novembre 2020 CESER HDF
- Le lycée Mariette organise ses journées de la citoyenneté La Voix du Nord 5 avril 2023
- « Une urgence démocratique et citoyenne ». Mission d’information Education aux médias et à l’information Violette SPILLEBOUT, député du Nord la Voix du Nord 23 mars 2023

- « Tourcoing : qu'est-ce qu'on veut pour notre jeunesse » La Voix du Nord 30 juin 2023
- « Le conseil citoyen organise 2 semaines d'animations » La Sambre 14 juillet 2023
- Rapport-avis « Démocratie participative et expression citoyenne. Quelles perspectives pour le CESER HDF » 22 février 2022
- « Politique de la ville : une réforme bien engagée mais fragilisée par un manque de moyens ». Rapport d'information n°662 Sénat 19 juillet 2017
- « Les démarches participatives dans les quartiers prioritaires » Etat des lieux 2014-2023 ANCT. Elle a en outre élaboré un guide pratique sur les conseils citoyens en octobre 201
- « A chacun sa part dans nos quartiers d'été ». Journal l'Union 29 juin 2023
- Annexe 5 Dialogue structuré avec la jeunesse délibération n°202300036 du Conseil Régional HDF 26 janvier 2023
- « Manifeste pour une REV 3 citoyenne » CERDD octobre 2019
- Labo du CERDD 25 septembre 2018
- « Comment dynamiser les territoires ruraux en Hauts-de-France pour en faire des lieux plus attractifs ? » CESER Hauts-de-France novembre 2020
- Jean Marie LUTTRINGER « Le Compte engagement citoyen (CEC) : un trésor est caché dedans » Chronique 179 Mars 2023
- « L'engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté » CESE 28 juin 2022
- IFOP Opinion pour l'Alliance pour le mécénat de compétences, janvier 2021
- Guide sur l'impact des tiers lieux Familles Rurales 2022
- « Pour une nouvelle dynamique démocratique à partir des territoires : la démocratie implicative » rapport d'information, la délégation aux collectivités territoriale du Sénat avril 2022
- « La formation à la citoyenneté » Cour des comptes Octobre 2021

Sites :

<https://www.debatpublic.fr/>
<https://compagnie.tiers-lieux.org/>
<https://www.hermitagelelab.com/>
<https://rev3.hautsdefrance.fr/fourmies-le-central-un-tiers-lieu-rev3-ouvre-ses-portes/>
<https://www.transitionhdf.fr/le-reseau-transition/>
<https://www.lagazettedescommunes.com/843405/lexperimentation-du-mecenat-de-competences-dans-la-fpt-est-lancee/>
<https://www.actu-juridique.fr/fiscalite/fiscal-finances/mecenat-de-competence-dans-le-secteur-public-une-experience-innovante-en-seine-saint-denis/>
<https://presse.ademe.fr/2019/04/etude-quel-est-limpact-des-tiers-lieux-sur-les-territoires.htm>
<https://demometre.org/>

ANNEXES

ANNEXE 1

Quelques rapports

Rapports du CESER Hauts de France

- 2013, « Pour une citoyenneté active des femmes » (CESER Picardie)
- 2017,
 - « La participation citoyenne à l'échelle de la grande région » (groupe de veille citoyenneté)
 - « Comment faire pour que les projets fondateurs soient la réussite de demain »
- 2020,
 - « Les Hauts-de-France, une manufacture du lien social pour le bien-vivre en région »
 - Bilan de mandat CESER Hauts-de-France 2018-2020
 - « Après la crise sanitaire en Hauts-de-France : vers une région attractive, solidaire, bienveillante et prévoyante »
- 2021, « Portrait(s) de la (des) jeunesse(s) en région Hauts-de-France »
- 2022, « Démocratie participative et expression citoyenne. Quelles perspectives pour le CESER Hauts-de-France »

Au niveau national, ce sujet est bien entendu aussi étudié. La liste ne peut pas être exhaustive, on citera parmi d'autres :

- 2018,
 - Débats sur la citoyenneté Etre (un) citoyen aujourd'hui. Conseil d'Etat
 - La citoyenneté – Etre (un) citoyen aujourd'hui. Rapport Conseil d'Etat
- 2021
 - Redonner du sens au vote dans les élections professionnelles, associatives, scolaires ou universitaire. CESE
 - La formation à la citoyenneté. Cour des comptes
 - Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale. Think Tank Fondation pour l'innovation publique
- 2022
 - « Rétablir la confiance des Français dans la vie démocratique 50 propositions pour un tournant délibératif de la démocratie française ». Rapport Patrick BERNASCONI.
 - « L'engagement bénévole : indispensable facteur de cohésion sociale et de citoyenneté". Avis CESE mardi 28 juin 2022
 - "Engagement et participation démocratique des jeunes" CESE
 - Pour une nouvelle dynamique démocratique à partir des territoires : la démocratie implicative. Délégation aux collectivités territoriales Sénat
 - Jeunesse et citoyenneté : une culture à réinventer. Sénat Mission commune d'information culture citoyenne
- 2023, Les démarches de participation dans les quartiers prioritaires. Etat des lieux 2014-2023 Agence Nationale de la Cohésion Territoriale

Eléments de l'étude sur l'engagement des séniors en Hauts-de-France 2022

CARSAT - URIOPSS - ORVA

1 million de bénévoles en HDF

- 65 % sont des retraités engagés
 - 18 % au quotidien
 - 58 % de manière hebdomadaire
 - 18 % mensuelle
 - 6 % occasionnelle
 - 54 % sont dans la sphère associative
 - 16 % concernent la vie quotidienne
 - 15 % dans la solidarité de proximité et 15 % autres
- La vision de ces engagements est : pour soi, pour les autres, avec les autres.
- Il n'y a pas de distinction entre l'urbain et le rural.
- Il est constaté une baisse forte de l'engagement des retraités depuis le Covid.
- Pour ceux qui sont engagés avant la retraite, leur engagement continue : 39% dans la même activité, 26 % dans 1 ou d'autres activités, 35 % dans aucune.
- Plus l'âge augmente, plus l'engagement se réduit progressivement
- Le départ en retraite est un élément charnière : en moyenne, 1 à 2 ans avant un engagement.
- Les retraités sont d'ores et déjà **un public particulièrement engagé** en nombre comme en fréquence d'engagements,
 - Ils sont engagés dans des actions diverses mais **la majorité de cet engagement se déroule dans les associations**,
 - **Ce public pourrait être mobilisé davantage**, car de nombreux engagés ne le sont pas avant la retraite, et car 40% des non engagés se déclarent potentiellement intéressés par l'engagement.

L'engagement permet par ordre :

- Source d'épanouissement
- Bon équilibre de votre vie
- Nouvelles relations sociales

Synthèse générale :

- Des constats enthousiasmants : **force et appétence pour l'engagement** des publics retraités,
- Importance du triptyque « **Liberté / Reconnaissance / Convivialité** » pour les retraités,
- Engagement d'abord « pour soi » mais par la suite « avec » et « pour les autres »,
- **Des freins qui restent à lever**, une reproduction d'inégalités sociales,
- Proposer un engagement en phase avec le monde d'aujourd'hui pour ensuite **proposer un parcours riche, épanouissant, qualificateur**.

La Maison des Associations de Tourcoing

La Maison des Associations de Tourcoing (MdA) est une association (environ 60 % des MdA sont municipales). Le projet associatif a été écrit par les administrateurs. 400 associations adhèrent sur 1400 à Tourcoing.

Pour la MdA, La question des jeunes était mal posée : **plutôt que des jeunes entrent dans un projet, il fallait qu'ils puissent réaliser leur propre projet et peut être en rejoindre d'autres.**

Elle constate que les grands mouvements d'éducation populaire disparaissent, ce qui est dramatique pour les associations. La MdA a décidé d'être un point d'appui au junior associations (création, développement, gouvernance...), elle a créé la MdA jeunes. Elle accepte ainsi de prendre des risques pour leur permettre de mener des projets. **L'idée est qu'un jeune peut être citoyen sans avoir l'âge de voter.**

Depuis une dizaine d'associations juniors ont été créées par les jeunes sur le territoire tourquenois⁹⁹, ». **C'est la ville où il y a le plus de junior associations** avec des soutiens de la ville, la CAF, le Département du nord, l'Etat, Erasmus. Il existe depuis 2018 un réseau national des associations juniors.

La MdA jeunes s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans, elle vise à :

- Promouvoir l'engagement associatif (formations sur la gestion associative, le montage de projet, création d'association junior)
- Accompagner les dynamiques associatives (soutien matériel, logistique, méthode, projet,) Présence dans les établissements scolaires, accompagnement au montage de projets dans les collèges et lycées mais aussi au-delà, formation des délégués et éco-délégués...)
- Coopérer pour faire société (mise en réseau, création d'actions communes, moments conviviaux, rencontre avec les pairs pour partage d'expérience...)

Toutes ces actions visent à **amener les jeunes à être bénévoles dans leur vie future. Depuis 10 ans, un impact de l'engagement des jeunes peut se vérifier au travers de leurs engagements actuels.**

La junior association « Les explorateurs de l'engagement »

La junior association « Les explorateurs de l'engagement » a été créée en 2016 avec 60 jeunes de 14 à 18 ans venant de différents établissements avec l'idée de séjours à l'étranger et l'organisation d'une restitution. Il s'agit d'aller à la rencontre des bonnes pratiques partout en Europe pour accompagner la citoyenneté active des 14-18 ans pour ensuite inspirer les jeunes, les acteurs jeunesse, et les décideurs politiques ici, en France. En avril 2019, les explorateurs de l'engagement ont présenté lors d'un festival (réunissant plus de 200 personnes et plus d'une trentaine de structures jeunesse) leur manifeste (voir ci-dessous) pour la citoyenneté de jeunes et leur Label « citoyens aujourd'hui ! ». Ils ont créé un site « Citoyens aujourd'hui » avec 25 propositions¹⁰⁰.

Ils sont soutenus par l'association L'établi à Lille qui déploie le Label « citoyens aujourd'hui ! ». Elle a pour objectif de valoriser les initiatives des partenaires qui conduisent, de manière particulièrement significative, des actions permettant aux jeunes de moins de 18 ans de vivre des expériences de citoyenneté active. Elle anime le réseau des structures labélisées, promeut les projets. Pour elle, « la participation et les prises de responsabilité des jeunes au sein de projets réels et concrets sont des accélérateurs impressionnantes pour que les jeunes vivent leur rôle de citoyen ». Enfin, les explorateurs de l'engagement ont vu le jour grâce à des enseignants du Collège Lucie AUBRAC de Tourcoing.

Le Collège Lucie AUBRAC de Tourcoing

Le Collège Lucie AUBRAC de Tourcoing a développé en 2016 une nouvelle approche avec **l'adoption d'une charte du bien vivre ensemble et la création d'un écosystème favorable à l'engagement** :

- Crédit d'associations,

⁹⁹ Parmi lesquelles : Ecauto, Ayris, Psychedelic Sober Dream, Projet musique et handicap, REC, Eco Kiddy Bees, les cuistots du cœur, les explorateurs de l'engagement...

¹⁰⁰ <https://citoyensaujourdhui.org/qui-sommes-nous/>

- Bourses au projet,
- Conseil des collégiens,
- Modification dans le déroulement des CA de l'école avec la parole en premier aux délégués de classe.

Le constat a été fait que le parcours citoyen de l'Education nationale est théorique et ne permet pas l'engagement. Par ailleurs, par manque de temps, le programme civique et moral n'est pas fait. Le lien entre des enseignants du collège, et la MdA jeunes de Tourcoing a donc été fait.

Manifeste des explorateurs de l'engagement

« On dit de nous que nous sommes fainéants, égoïstes, que nous vivons dans un monde virtuel, déconnectés de la réalité, que nous ne nous intéressons plus à rien... Constat ou cliché ?

Qu'importe, la question est : Que fait-on maintenant ? Nous sommes des jeunes de moins de 18 ans et nous l'affirmons haut et fort nous ne sommes pas les « citoyens de demain », nous sommes les citoyens d'aujourd'hui !

Cela fait trop longtemps que nous nous sentons consignés en salle d'attente de la citoyenneté dans l'expectative de ces 18 ans qui nous conféreront le droit de vote. Mais à quel âge devient-on citoyen ? Comment voulez-vous que nous nous sentions concernés par le droit de vote si nous n'avons pas d'abord expérimenté des formes d'engagement ?

Comment voulez-vous que nous participions à la vie de la cité si on ne nous forme pas, très tôt, aux projets collectifs ; si on ne nous donne pas très vite le goût du commun ? On prétend que voter c'est être citoyen, que voter c'est l'acte fondateur qui nous mène à la citoyenneté active. Nous, explorateurs de l'engagement, affirmons que la citoyenneté ne peut et ne doit se réduire à l'accès au droit de vote. Cette définition est trop restrictive puisqu'elle exclut, de fait, les personnes mineures. Elle nous empêche de considérer l'éducation à la citoyenneté avec toute l'importance qu'elle mérite. Qui a décrété que nous ne vivions pas déjà une citoyenneté active à travers nos projets, nos engagements, nos convictions ?

Nous affirmons que nous avons les compétences pour agir et surtout l'envie de nous engager dans des projets qui donnent du sens à notre vie et à la construction de notre identité. Les jeunes doivent se sentir pleinement partie prenante de la société. Quelle cohésion nationale est possible si nous ne réussissons pas cela ? Nous vivons en plein paradoxe dans une société qui incite à l'individualisme et au repli sur soi et, dans le même temps, les pouvoirs publics ne cessent de faire appel à la citoyenneté des habitants, de réclamer leur participation. Mais qui se soucie de nous former à cette citoyenneté active ?

L'école le fait peu et mal comme le démontre le rapport du CNESCO sur l'engagement des lycéens qui précise : « Ces résultats semblent renouer avec des caractéristiques bien connues du système éducatif français qui vise à former des têtes bien faites, mais se soucie moins de former des futurs citoyens actifs ». La majorité des grands mouvements historiques d'éducation populaire qui formaient à des pratiques de citoyenneté active sont en perte de vitesse ou ont disparus sans être remplacés. Il en est de même pour les syndicats et les partis politiques. Il est temps de dépasser l'injonction à être des citoyens et de commencer à penser sérieusement la formation, la reconnaissance et la valorisation.

L'engagement ne peut se restreindre à des informations théoriques et des actions ponctuelles, toutes légitimes soient elles ; ce doit être un véritable parcours.

Au-delà, encourager la citoyenneté active des jeunes, c'est leur donner les moyens de jouer un rôle constructif et positif dans la vie de leur communauté, leur permettre de prendre part aux décisions qui les concernent, leur reconnaître une forme d'expertise.

C'est aussi leur donner des occasions de coopérer et de faire preuve de solidarité auprès des autres. C'est leur ouvrir des temps et des espaces pour faciliter cela.

C'est reconnaître, résolument qu'avant même d'avoir le droit de voter, les jeunes peuvent participer à la transformation de la société ».

L'école primaire Raymonde FIOLET à Soissons

L'école primaire Raymonde FIOLET à Soissons est très importante en termes d'effectifs : 402 en 2022-2023 avec 24 classes, soit la plus grosse école publique de l'Aisne voire des Hauts-de-France. Elle se situe dans le quartier de Presles à Soissons, qui comprend une part importante de logements sociaux. Ce sont 14 nationalités différentes représentées par les élèves. Le profil type de la population de ce quartier est qu'il vient de la région parisienne, le papa travaille à Roissy (horaires = père peu présent) et la maman est à la maison. Les gens des quartiers ne se mélangent pas, ils ne vont pas en centre-ville, sauf pour les 2 marchés et vides greniers.

Cette école est classée en REP + (réseau d'éducation prioritaire) Les élèves et les équipes éducatives bénéficient d'un meilleur accompagnement dans leur apprentissage afin de réduire ces inégalités et d'améliorer les résultats scolaires¹⁰¹.

La citoyenneté fait pleinement partie du programme. Des actions ponctuelles sont menées comme : le nettoyage de l'école et du quartier (même les 2,3 ans y participent), le devoir de mémoire avec les célébrations du 8 mai et 11 novembre, le nom même de l'école, Raymonde FIOLET est expliqué aux élèves : Raymonde FIOLET, résistante, Maire de Soissons.

L'EMC (éducation civique et morale) est enseignée dès la maternelle et ce dans le vécu de tous les jours : comment se comporter en classe, avec les autres. Le 1^{er} jour d'école est consacré aux règles de la classe et de l'école.

Un programme national du parcours citoyen existe, les professeurs ont travaillé sur ce programme. Il vise à la construction, par l'élève d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Ce programme s'adresse au cycle 3 : CE2, CM1 et CM2.

L'EMC est un temps dédié dans la semaine en plus du quotidien à l'éducation. Les enseignements partent d'une thématique (respect, valeurs, racisme ...) « **C'est le débat qui est privilégié pour parler de la thématique, car on forme de futurs citoyens** ».

Le programme est appliqué, mais **on part aussi du vécu des élèves** (ex : une bagarre, un petit garçon qui ne veut pas prendre la main d'une petite...)

Cette audition a donné lieu à une rencontre d'élèves d'une classe de CM1 avec leur maîtresse sur le thème de l'égalité fille/garçon. En référence à ce qui a été dit dans la présentation de l'école, cette classe de 21 enfants en comprend 8 d'origine différentes, 4 d'origine française.

Des échanges ont déjà eu lieu en classe sur l'injustice (rappel sur le vote des femmes en 1944), les préjugés, les droits, les guerres (les enfants par exemple d'origine sénégalaise et marocaine peuvent parler de leurs grands-parents qui ont fait la guerre).

Le débat lors de l'audition portait sur le thème de l'égalité fille garçon : faire les mêmes choses, avoir les mêmes droits. Cette notion de genre féminin/masculin est travaillée depuis la maternelle. L'objectif de cette séance était d'amener les enfants à partir d'images, à travailler par groupes de 3 et à comprendre les stéréotypes et à les briser. Selon le directeur, les enfants de ce quartier ont besoin d'être visités, cela leur donne de la valeur. Ils ont été très fiers de la visite du CESER.

¹⁰¹ Les établissements classés REP+ concernent les quartiers ou secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire. Cela signifie que les élèves sont encore plus défavorisés que les autres et qu'ils bénéficient de moyens supplémentaires.

Centre Social Bourgogne / Pont de Neuville à Tourcoing

Le Centre Social (CS) est dans un quartier de plus de 6 000 habitants, en restructuration urbaine depuis plusieurs années (1300 logement vont être détruits, 700 réhabilités, 40 maisons à construire). Le quartier va perdre des habitants, or il y a un fort attachement des jeunes et personnes âgées.

Les habitants sont très investis, notamment les jeunes. Il y a eu une mobilisation importante des habitants pendant le Covid : masques pour les hôpitaux, devoirs des écoles (impression et diffusion par le CS, distribution alimentaire, porte à porte. De ces actions, a émergé la création d'une friperie et des jardins solidaires. Avec ce dernier projet, il y a eu un investissement des habitants par une appropriation positive de l'espace dans le quartier.

Un travail est fait sur les conditions d'accueil des bénévoles.

Un atelier « fabrique de la mémoire » de 1960 à 1980, a été mis en place par le CS. Il se réunit 1 fois par mois. Des échanges ont lieu avec un sociologue, M. HAMMOUCHE, pour produire des écrits, médias. Un colloque de restitution est prévu les 6 et 7 octobre 2023.

Centre Social de Lillers

Le Centre Social a pour espace d'intervention le centre-ville de Lillers, touché par la précarité et classé en politique de la ville. Le centre social, a été longtemps sous gestion municipale et piloté par le CCAS de la ville, ce qui ne favorisait pas la réactivité ni la participation des habitants. Après une phase intermédiaire de 4 ans, il est depuis le 1^{er} janvier 2023 sous gestion associative. Le Conseil d'Administration du Centre Social est composé de 18 adhérents bénévoles élus, et ne comporte pas de représentants des partenaires institutionnels

Les bénévoles participent à l'ensemble des activités, y compris à l'accueil au Centre Social. Cette participation repose sur la confiance réciproque vis-à-vis de ceux qui prennent des responsabilités.

On y trouve un espace de vie sociale, des ateliers de petite réparation, une banque alimentaire, un organisme de formation, axé sur les formations à la pédagogie sociale, (formations dont ont bénéficié notamment plusieurs membres du CA du centre social).

Le CS se déploie des rencontres et activités en divers lieux et dans l'espace public.

Le projet du Centre Social est fondé sur une logique de pédagogie sociale, avec priorité sur la participation et la rencontre. Le principe retenu est celui de l'inconditionnalité d'accueil, avec donc la gratuité. Cette logique d'ouverture sans condition est appréciée par les bénévoles présents lors de la rencontre. Le Centre Social s'appuie sur les questions qui émergent pour organiser des temps de réflexion et de débat, comme par exemple sur les droits de l'enfant. Avec la ville, depuis l'autonomisation du passage en structure associative, les relations ont évolué. Pour l'équipe du centre social, le souhait est que se développe une pratique du « travail avec », et moins de représentation, de passer du « représentatif » à la participation : les élus sont bienvenus, mais pour voir et participer et non pour apporter leur vision

Avec les associations locales, le Centre Social a peu de relations. Sont cependant citées des actions avec des associations sportives dans le cadre de « solidarités en été ». Avec les établissements scolaires, il y a maintenant une prise au sérieux de ce que fait le centre social par l'Inspection académique au niveau de l'enseignement maternel et primaire. C'est beaucoup plus difficile de nouer des relations avec collèges et lycées.

Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels des pays de Picardie

La Fédération intervient sur les 3 départements de Picardie auprès des centres sociaux (CS) et espaces de vie sociale (EVS). **Les centres sociaux se placent dans le mouvement de l'éducation populaire et réfèrent leur active à 3 valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.**

Leur conception est « d'être un foyer d'initiatives porté par les habitants associés appuyés par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire ».

Concernant la valeur démocratie, « **c'est pour eux vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir. Ils entendent établir et au besoin conquérir, avec et pour les habitants d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ou d'un pays, des espaces de discussion et de participation à des prises de décision concernant leur vie quotidienne et celle de la collectivité.** Le Centre Social est un partenaire des habitants pour valoriser les potentialités de chacun et accompagner et soutenir des projets collectifs, développer des relations démocratiques et solidaires. **Il se veut un lieu de citoyenneté active en favorisant les échanges et les espaces de coopération pour inventer ensemble des réponses aux questions sur le territoire** (propos de Claudie MILLER président de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France – FCSF).

Depuis 2018, la Fédération a engagé un projet numérique pour des centres sociaux connectés visant la lutte contre l'illectronisme avec le financement de 65 salariés (44 ETP) dans les centres. Ils sont associés au CRII 02 – centre ressources illettrisme et illectronisme de l'Aisne.

Les Centres Sociaux ont en outre participé à une action visant à accompagner les séniors à bien vivre leur retraite (avec la CARSAT) plan d'action Covid, ateliers collectifs « Vivons la retraite »

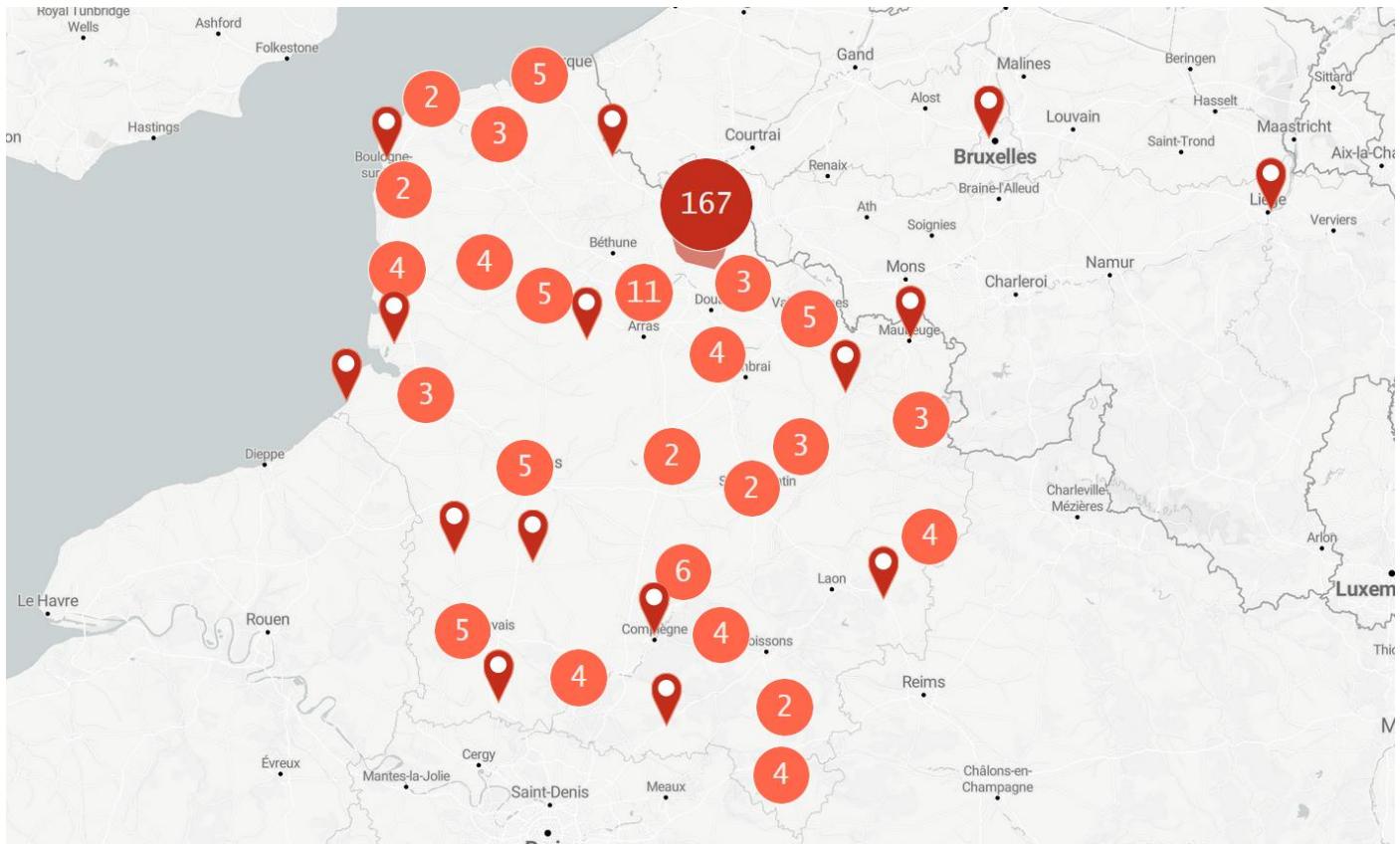
Ils participent avec d'autres acteurs (Etat, département Aisne et Région) à la mise à disposition d'une offre de formation pour les responsables et bénévoles associatifs.

Une union est faite avec la Fédération du Nord-Pas-de-Calais mais il n'y a pas de fusion, car la structure est plus ancienne et le nombre d'adhérents plus importants.

Un congrès national a lieu tous les 10 ans, le dernier à Lyon en 2013 sur le pouvoir d'agir. Le dernier a eu lieu du 12 au 14 mai 2023 à Lille sur le thème de la démocratie et justice sociale.

Carte des tiers-lieux en région

<https://compagnie.tiers-lieux.org/>



Synthèse des rencontres CESER et Conseils de développement (Codev)

Dix Codev rencontrés à l'occasion de quatre réunions dans des territoires très diversifiés de la région Hauts-de-France : à Guise le 2 décembre 2022 (Codev Thiérache, Soissonnais, Chauny-Tergnier-la-Fère), à Amiens le 13 décembre 2022 (grand Amiénois), à Béthune le 5 janvier 2023 (Codev de LME, Arrageois, Béthunois), à Cambrai le 10 février 2023 (Cambrésis, Douaisis, Valenciennois).

1. Situation des Codev

Une grande diversité des Codev selon :

- **Leur histoire et l'organisation du territoire.** 20 ans sur la MEL ou le Douaisis, continuité mais élargissement récent du périmètre (Béthunois), un ou plusieurs EPCI (trois pour le Cambrésis), recomposition en cours dans le Grand Amiénois avec un périmètre plus large, relance dans l'Arrageois après une interruption suite au décès du président du Codev et dans plusieurs territoires en 2022 suite aux élections locales, création toute récente (Chauny-Tergnier, Soissonnais). La diversité du territoire couvert, notamment entre urbain, péri-urbain et rural est souvent soulignée, avec son impact pour le Codev (relations avec les élus, avec les habitants).
- **Leur composition.** Des collèges dans la plupart des Codev, un renouvellement prochain sans collèges pour la MEL. Dans certains cas, un collège de citoyens. Des renouvellements parfois sur appel à candidatures (MEL, Valenciennois).
- **Leurs relations avec les élus.** Très variables. Certains Codev se sentent très dépendants des élus, certains se sentent plutôt ignorés et développent parfois une démarche systématique pour se faire connaître des élus, d'autres ont des relations étroites. Certains Codev sont associés directement à certains projets ou démarches de l'EPCI, notamment pour organiser la participation des habitants voire construire les propositions.
- Les thématiques traitées. Dans plusieurs Codev, les thématiques retenues se focalisent sur les compétences de l'EPCI. Dans d'autres, les Codev s'autosaisissent sur d'autres thématiques. Globalement, la perspective globale est évidemment celle du développement et de la dynamique du territoire.
- Les moyens dont ils disposent. Une équipe permanente à la MEL, une personne à temps plein dans le Valenciennois, des aides techniques avec des temps partiels dans d'autres Codev, des moyens financiers d'importance très variables selon les territoires.

➤ *Une force et une visibilité variable dans la vie démocratique du territoire.*

2. Relations entre les Codev et les citoyens du territoire

Dans la plupart des cas, ces relations sont limitées pour deux raisons. D'une part, si la question apparaît centrale pour de nombreux Codev qui estiment devoir prendre en compte et faire remonter les préoccupations des habitants, et notamment de ceux les plus éloignés qui en ont le plus besoin, ils se sentent démunis ou peu armés pour y répondre. D'autre part, les Codev privilient les rapports avec les élus, et les travaux sur les enjeux à moyen-long terme, et ce d'autant plus qu'ils doivent d'abord se faire (re)connaitre par les élus.

Pratiques et expériences à relever :

- Parfois une information venant du Codev vers les habitants (via le journal de la MEL ou dans celui de la communauté d'agglo du Douaisis) ou une recherche de reconnaissance (Amiénois),
- Des expériences, soit pour nourrir la réflexion du Codev (exemple en Thiérache sur l'alimentation et l'élevage), soit parce que le Codev est explicitement chargé par les élus d'une démarche de participation (lors de l'élaboration du projet de territoire dans le Béthunois après l'élargissement du territoire de La C.A., pour organiser la concertation sur le projet de Maison de l'habitat ou pour valoriser les actions éco-citoyennes dans la Valenciennois)
- Intérêt de la relation avec les comités de quartier comme à Valenciennes, ou de la représentation au Codev de certaines instances ou lieux (comités de quartier, centres sociaux) ou d'être à l'écoute d'initiatives locales.

3. Retours sur le rapport du CESER « démocratie participative et expression citoyenne. Quelles perspectives pour le CESER HDF » de février 2022

Le rapport lui-même n'a pas été au centre des échanges et ne soulève pas d'objection. Il avait été étudié de façon plus approfondie par le Grand Amiénois qui a fait une note sur le rapport, ou dans le Valenciennois.

Quelques points d'insistance soulevés :

- Subsidiarité entre niveau régional et niveau territorial,
- Intérêt d'un travail sur les méthodes de participation (y compris en s'appuyant sur des exemples comme dans le Béthunois). Plus généralement, les conditions favorisant les démarches de démocratie participative rassemblées dans la chapitre 3.1 du rapport de 2022 rejoignent de nombreuses questions soulevées par de nombreux Codev dans leurs relations avec les élus.

4. Codev et CESER

L'intérêt des quatre rencontres a été souligné par tous les participants. Elles ont permis à des Codev qui ne se connaissaient pas de se rencontrer et d'échanger sur leurs problématiques et les méthodes qu'ils mettent en œuvre.

Des propositions ont été ébauchées :

- Il y a bien un intérêt aux rencontres entre Codev pour échanger. Or, l'association régionale des Codev est à l'arrêt. Le CESER pourrait peut-être s'impliquer pour remettre en route cette structuration ? En 2017, le CESER avait déjà rassemblé les Codev¹⁰².
 - La connaissance réciproque entre Codev, les questions de méthodes et les relations avec les élus sont des sujets importants.
 - Une cartographie complète des Codev et de leur situation, serait intéressante.
 - Mise en place d'une information réciproque et plus systématique entre CESER et Codev sur les thématiques déjà travaillées, en cours de travail, ou envisagées. Celle-ci pourrait déboucher à l'occasion sur des échanges ou concertation sur certaines thématiques.
 - Intérêt manifesté pour la plateforme de dialogue du CESER, les Codev pouvant aussi être des relais plus ancrés dans les différents territoires de la région.
 - Identifier quelques thématiques pour lesquelles des échanges approfondis ou travaux communs pourraient être conduits, comme la question de l'eau, les ZAN (Zéro Artificialisation Nette), participation citoyenne et de citoyenneté active, recherche de méthodes.
- **Dans la logique énoncée dans la recommandation 3 du rapport du 22 février 2022 : « coopérer avec des instances et démarches de participation dans les territoires de la région, en respectant le principe de subsidiarité ». Le CESER a l'occasion de renouer des relations plus étroites avec les Codev. Le lancement de la plateforme et certains travaux en cours ou prévus comme autour du SRADDET par exemple constituent peut-être des occasions à saisir.**

¹⁰² « CESER et Conseil de développement : une région par et pour ces habitants » 21 mars 2017

La longue expérience de la participation des citoyens de Loos-en-Gohelle

A Loos-en Gohelle, **la question « comment faire avec des habitants et avec tous les habitants ? » est perpétuelle.** C'est aujourd'hui l'ADN de la commune : **mettre nos habitants au cœur des actions.**

Pour le maire, Geoffrey MATHON, il est important :

- D'avoir une approche systémique, une approche globale de ce qu'on fait sur un territoire,
 - De savoir sortir parfois des silos et oser l'innovation,
 - D'avoir des expériences concrètes,
 - De s'appuyer sur la participation des habitants avec la reconnaissance d'une expertise d'usage des habitants.
- C'est leur reconnaître une légitimité.

Plutôt que démarche participative, aujourd'hui on parle plus de **responsabilisation des habitants** : comment les habitants peuvent prendre leur part, retrouver du pouvoir d'agir et oser prendre des initiatives. Il s'agit de mettre l'habitant au cœur de tous les projets qui se développent sur le territoire.

Cette démarche nécessite :

- De capitaliser sur ce que l'on fait pour à chaque fois améliorer les dispositifs qu'on met en place,
- De mettre en place des formations (élus, techniciens) à la conduite de projets,
- D'organiser des partages entre villes pairs (atelier de 5 à 6 villes de la région, de Normandie, de Bretagne...¹⁰³)

La bonne appréhension des besoins est importante afin de pouvoir y répondre. Il faut partir des besoins et saisir des opportunités. Le changement ça veut dire lever des freins, ça veut dire comprendre ce qui se passe, ça veut dire déverrouiller des choses, ça veut dire faciliter la compréhension. S'il y a une technicité, ce n'est pas un sachant, ni un élu tout seul dans son coin qui va pouvoir décider. Dans la mise en place des équipes projet avec des habitants, un suivi méthodologique, un suivi du processus sont faits. Cela permet d'avoir une formation continue des élus et des techniciens.

Quand on parle de participation des habitants, on ne parle pas forcément de tous les habitants et très souvent les élus ou les techniciens ou même parfois les habitants eux-mêmes pensent que tout le monde a la même vie, tout le monde peut participer de la même manière. Or, il y a des profils différents. Des personnes déjà engagées sont facilement mobilisables. Il y a aussi tout un nombre de personnes, qui sont très bien chez elles et n'ont pas envie de participer. On n'arrive pas à toucher l'ensemble des habitants, notamment les jeunes 18/25 ans. On cherche des dispositifs pour pouvoir le faire.

Il est important de créer des espaces, créer les conditions où les gens puissent effectivement s'exprimer sachant qu'on sait qu'on a toute une multitude de profils de gens. Certains vont s'exprimer facilement, d'autres difficilement. Il faut aussi trouver une animation pour aller vers ceux qui ne viennent pas en réunion publique : faire du porte-à porte, etc.

Cela nécessite pour les élus et les techniciens de la commune un changement de regard et un changement de posture par rapport à l'action publique collective.

On voit de vrais résultats en termes de **capacité individuelle**. Il y a vraiment des acteurs, des habitants qui montent en puissance. Cette méthode crée aussi des **capacités collectives** : apprendre à débattre à essayer de comprendre les contraintes des uns et des autres, comprendre les contraintes d'une collectivité au niveau financier, pour les marchés publics par exemple.

¹⁰³ <https://www.atemis-lir.fr/developpement-durable-des-territoires/ville-durable/>

Conditions de réussite pour mobiliser les citoyens

A partir des expériences des communes de Margny les Compiègne et Loos-en-Gohelle

Michel PERNOT DU BREUIL, adjoint à la mairie de Margny lès Compiègne, a insisté sur plusieurs points de nature à assurer une réussite, ils touchent à la manière de mobiliser les citoyens :

- Des **réunions en fin de semaine** : horaires le soir, vigilance sur d'autres dates (comme match de foot)
- **Faire une concertation à enjeu fort, sinon cela ne marche pas.** (Cout/efficacité pour les personnes qui participent et sur des sujets de préoccupation)
- Associer de l'**expertise d'animation, de participation et de la méthode**
- Associer l'**expertise technique** (ex : cabinet en sécurité routière).
- **Acceptation par les élus du tâtonnement**
- **Nécessité d'autoformation, travailler sur la montée en compétence**, (croisement des savoirs, cycle de formation du CERDD, aller voir des expériences).
- **Communiquer sur la mise en œuvre des projets.** Tenir compte de la réalisation de chaque projet auprès des votants, ou ça en est, etc. Travail de communication auprès des habitants, entre le moment où il y a l'idée et le moment où s'est mis en place, il y a du temps.

Pour Geoffrey MATHON, maire de Loos-en-Gohelle : « Il y a un vrai processus pour parvenir à un changement de regard et un changement de posture par rapport à l'action publique collective :

- **Susciter un intérêt, du désir à participer,**
- **Nécessité de bien appréhender en amont toutes les parties prenantes** du sujet qu'on souhaite évoquer avec les gens et de le faire aussi de manière ludique, un peu comme avec les enfants. Ce n'est pas péjoratif, c'est tenir compte simplement que les gens ont leurs vies, leurs difficultés et que pour leur permettre de comprendre certains sujets à enjeux, ou complexes, il faut qu'ils saisissent de quoi il s'agit.
- **Préparation de chaque dispositif** pour faire en sorte d'avoir des conditions qui permettent l'expression de l'ensemble des parties prenantes,
- **La question de la confiance.** Il est nécessaire d'avoir des élus de proximité et d'avoir des habitants qui se sentent concernés, d'avoir des techniciens qui soient engagés dans leur ville. Ce lien de confiance prend de l'épaisseur et cela crée un cercle vertueux pour les projets suivants.
- **Travailler la question du changement de posture :**
 - Le politique qui parle pendant une heure dans une réunion, c'est fini et ça doit être fini.
 - Ce n'est pas facile quand on est élu, il y a un besoin d'accompagnement, les aider à laisser de l'espace, tout en ayant conscience du pouvoir des gens de vous mettre en difficulté,
 - Cela nécessite de mieux maîtriser ces dossiers en amont,
 - Parfois c'est aussi accepter qu'il peut y avoir des failles, des choses qui soient pas maîtrisées, des angles morts qu'on n'a pas vu sur un projet,
 - Aux techniciens aussi, on leur demande d'être dans une approche plus globale qu'uniquement dans leur expertise sur un domaine un domaine donné. Donc ça peut aussi générer un peu de frottement, on ne lui demande pas d'être un exécutant. Il y a ouverture de leur champ de compétence.
 - L'habitant, lui-même, est impacté, il ne peut plus dire je veux cela et à la municipalité d'exécuter. A partir du besoin exprimé, l'objectif est de faire ensemble.

Echelle de la participation de Robert HART

8 niveaux d'appréciation de la participation

Niveau 1 - Manipulation des citoyens

Les citoyens sont invités à participer au projet mais n'ont aucune influence réelle sur les décisions et les résultats

Niveau 2 – Participation à titre décoratif

Dans le projet, les citoyens ne remplissent aucun rôle significatif (en dehors de leur simple présence). Ils sont des objets « décoratifs » auxquels on donne une place bien visible dans le projet ou l'organisation pour que les personnes extérieures ne manquent pas de les remarquer.

Niveau 3 – Participation symbolique

Les citoyens sont invités à remplir certaines fonctions dans le projet, mais ils n'exercent aucune influence réelle sur les décisions

Niveau 4 - Information des citoyens et délégation de certaines fonctions

Le projet est initié et géré par les politiques ; les citoyens sont invités à remplir certaines fonctions spécifiques ou à réaliser certaines tâches dans le cadre du projet

Niveau 5 - Consultation et information des citoyens

Le projet est initié et géré par les politiques, mais les citoyens apportent leurs avis ou suggestions et sont informés de l'impact de leurs suggestions sur les décisions finales ou les résultats

Niveau 6 – Initiative des pouvoirs publics, partage de la décision avec les citoyens

Le projet est initié par les pouvoirs publics, mais les citoyens sont invités à participer au processus de décision et à prendre des responsabilités en tant que partenaires égaux

Niveau 7 – Initiative et direction des citoyens

Un projet ou des idées sont initiés et gérés par les citoyens

Niveau 8 Prise de décision en commun

Un projet ou des idées sont initiés par les citoyens et les pouvoirs publics participent au processus de décision en tant que partenaires.

Le parcours citoyen de l'Education nationale (2015)



Dispositifs de volontariat offerts aux jeunes qui s'engagent soit en France, soit à l'étranger, dans une structure civile ou militaire¹⁰⁴

Intitulé	Âge	Durée	Indemnisation (mensuelle)	Organisme de gestion et pilotage	Effectifs 2019 ⁵⁶	Lieu d'accueil
Dispositifs non fractionnés offerts à partir de 16 ans						
Service civique	De 16 à 25 ans	6 à 12 mois	522,87 € (+ 107,68 €)	ASC	140 080	France et/ou étranger
Corps européen de solidarité (CES)	De 18 à 30 ans	2 semaines à 1 an	Variable selon le pays	ASC	1 941	France et/ou étranger
Volontariat international en administration (VIA)	De 18 à 28 ans	6 à 24 mois	Variable selon le pays	MINEFI	10 451	Étranger
Volontariat international en entreprise (VIE)	De 18 à 28 ans	6 à 24 mois	Variable selon le pays	Business France	1 150	Étranger
Volontariat de solidarité internationale (VSI)	Plus de 18 ans	12 à 24 mois	Variable selon le pays	MAE	1 963	Étranger
Chantiers internationaux	À partir de 16 ans	Entre 15 jours et 1 mois	Absence de cadre juridique formalisé		ns	Étranger
Programmes internationaux VVV/SI et JSI*	15 - 25 ans	Moins de 3 mois	Absence de données	FONJEP pour le programme du MEAE	ns	Étranger
Volontariat de la francophonie	21 à 34 ans	12 mois	indemnité mensuelle, et déplacements.	OIF	de l'ordre de 50	Pays membres de l'OIF
Volontariat européen d'aide humanitaire	Plus de 18 ans	De 1 à 18 mois	Allocation de subsistance et divers frais pris en charge	Commission européenne	ns	Étranger
Service militaire adapté SMA	18 à 25 ans	6 à 12 mois	Rémunération brute environ 345 € / mois / volontaire stagiaire	Commandement du SMA (ministère outre-mer)	5 787	France outre-mer
Service militaire volontaire SMV	18 à 25 ans	6 à 12 mois	Rémunération brute environ 345 € / mois / volontaire stagiaire	Ministère des armées	de l'ordre de 1 000	France
Dispositifs fractionnés pour des jeunes scolarisés, en dehors du temps scolaire						
Cadets de la défense	12 à 18 ans	Année scolaire (perliée)	Aucune	Dispositif partenarial entre l'Education nationale et les Armées	1 053	France
Cadets de la gendarmerie	12 à 18 ans	Année scolaire (perliée)	Aucune	Dispositif partenarial entre l'Education nationale et les Associations des cadets de la gendarmerie nationale	662*	France
Cadets de la sécurité civile	11 ans minimum	Année scolaire (perliée)	Aucune	Dispositif partenarial entre l'Éducation nationale et les SDIS	nc	France
Programme jeunes sapeurs-pompiers	11 à 18 ans selon les départements	Formation perlée	Aucune	Centre d'incendie et de secours	29 179	France

* données 2021

Source : Cour des comptes

¹⁰⁴« La formation à la citoyenneté », Cour des Comptes, octobre 2021, page 51

DECLARATIONS DES MEMBRES OU GROUPES DE MEMBRES DU CESER



CESER – Assemblée plénière du 17 octobre 2023

Rapport-Avis « *Pour une participation citoyenne active en région Hauts-de-France* »

Déclaration du groupe CGT

Le groupe CGT remercie la Commission Citoyenneté, les rapporteurs ainsi que sa chargée de mission pour le travail réalisé. Le rapport-avis donne un inventaire des participations d'engagement dans la région de Hauts-de-France.

Tout comme les membres du CESE dans son rapport de juin 2022 intitulé « Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté », le groupe CGT s'interroge sur la dissonance cognitive qui apparaît lorsqu'on met en évidence le désintérêt des Français pour toutes les élections et leur engagement citoyen dans la société. Car la France peut compter sur un peu plus de 22 millions de bénévoles qui donnent de leur temps pour des associations, des syndicats, des mutuelles voire des partis politiques. Comment dès lors expliquer la faible participation aux élections ?

La CGT rappelle que le plein exercice de la citoyenneté passe également par une véritable démocratie sociale dans l'entreprise : il s'agit non seulement de dialogue social mais de véritables droits d'expression et d'intervention, dans les entreprises privées comme dans les services publics. Comme les rapporteurs, le groupe s'inquiète de l'impact du changement de la législation sur les enquêtes publiques.

L'expérience de ces dernières années nous a montré que très souvent la volonté d'écoute, maintes fois affichée par le Gouvernement Macron, ne s'est jamais concrétisée. « Concertation », « Consultation » nécessitent la prise en compte de la diversité d'opinions et de propositions alternatives. Nous avons pu le vérifier cette année encore avec le passage en force de réforme des retraites malgré l'opposition unanime du mouvement syndical et un rejet global et bien ancré de la population. D'autres en ont fait l'expérience à l'occasion du Grand Débat National (où sont passés les cahiers de doléances ?) ou encore de la Convention Citoyenne pour le Climat, avec seulement 15 propositions sur 149 retranscrites.

Il en va de même dans les consultations régionales, comme dit l'expression populaire : « Dites-nous ce dont vous avez besoin, on vous dira comment vous en passer » !

Par ailleurs, les prérogatives du CESE ont été considérablement modifiées, faisant en sorte qu'il soit un outil au service du pouvoir exécutif, le privant encore plus de son autonomie d'actions et de prospective. La CGT sera attentive à toute tentative de réforme similaire des CESER.

Pour la CGT, le véritable antidote à la crise démocratique réside dans la capacité à prendre en compte les aspirations des citoyennes et des citoyens et à s'attaquer aux inégalités.

Le groupe CGT estime que cet aspect aurait dû être développé dans le rapport et s'abstiendra.



**Déclaration du groupe de concertation CFTC sur Le Rapport-Avis :
« Pour une participation citoyenne active en région Hauts-de-France »**

Citoyen, citoyenneté, ces termes puissants sont malheureusement aujourd’hui pour de plus en plus de personnes, dénués de sens.

Une crise de confiance dans les Institutions, des devoirs, notamment civiques, oubliés ou rejetés, un repli sur soi-même, un désintérêt pour la vie locale, sont des constats qui doivent nous faire réagir. La CFTC a déjà alerté sur cet état de fait lors d’un précédent rapport-avis.

Mais comment renouer avec une citoyenneté active ?
Comment redonner du sens aux mots civilité, civisme, solidarité, engagement ?

Ce rapport-avis très intéressant nous donne des pistes concrètes à suivre.

Parmi les préconisations proposées, la CFTC retient plus particulièrement la démarche de projets dans le cadre de la scolarité dès le plus jeune âge, l’encouragement pour l’engagement associatif, sportif, politique des jeunes, l’éducation civique et l’enseignement moral et civique également enseignés et non délayés dans des programmes d’histoire, géographie et ceci le plus tôt possible dans la scolarité.

Agir, respecter l’autre, être acteur plutôt que spectateur, s’engager, s’impliquer, assumer des responsabilités seront les clés pour renouer avec la citoyenneté.

La CFTC remercie la commission.
Elle votera favorablement ce Rapport-Avis.



CESER DES HAUTS DE FRANCE

Assemblée Plénière du Mardi 17 octobre 2023

RAPPORT-AVIS « POUR UNE CITOYENNETE ACTIVE EN REGION HAUTS DE France »

Pour FO, le bénévolat a une place fondamentale dans notre société. Il doit avoir la reconnaissance qu'il mérite. Il ne saurait constituer une alternative pour combler la baisse des moyens des services publics ou être source de destruction des emplois salariés.

FO rappelle que l'engagement bénévole demeure libre des compensations financières et doit le rester.

Il est important de soutenir le monde associatif, lui donner les moyens nécessaires, de protéger et d'assurer la liberté d'association et toutes les libertés qui permettent son exercice.

FO soutient la reconnaissance de l'engagement et la valorisation de chaque bénévole et des organisations dans lesquelles ils agissent.

Cependant, le recul du départ à la retraite affaiblira l'engagement citoyen du public senior à faire don de son temps libre.

Pour faire face aux fractures et transitions que connaît la société, le bénévolat doit être reconnu et soutenu comme un des piliers d'une société solidaire, démocratique et fraternelle.

C'est dès son plus jeune âge que chaque citoyen doit pouvoir disposer des informations et formations qui l'aideront, s'il le souhaite à s'inscrire dans une démarche citoyenne.

FO soutient l'éveil à la citoyenneté et à la pratique de l'engagement durant le cursus scolaire. L'école en tant que lieu d'apprentissage et de sociabilité doit prendre toute sa place et permettre les premières initiations. Les élèves qui s'engagent doivent être accompagnés et formés pour réussir leur expérience.

Aujourd'hui, les jeunes, confrontés à divers défis et problématiques tel que le réchauffement climatique, les crises sanitaires, pauvreté, etc... réagissent en s'engageant dans des actions humanitaires.

L'action citoyenne doit pouvoir être un enrichissement et accessible à tous. Il s'agit de créer du lien social, trouver du sens et du plaisir à faire ensemble, développer des talents, des compétences et des qualités humaines. Cela permet aussi de changer le regard porté sur les personnes d'origine diverse, de quartiers défavorisés, en situation de précarité ou de handicap, facteurs d'exclusion.

FO soutient la valorisation du bénévolat qui peut constituer l'ultime levier pour répondre à des besoins mal satisfaits ou complètement délaissés.

Notre région est dans un contexte difficile, elle est celle qui a les plus bas salaires, le plus gros taux de pauvreté, d'illettrismes et de chômeurs. Elle est aussi terre de résilience où l'entraide à toute sa place au travers de diverses actions via les associations, les centres sociaux, les tiers lieux, et autres.

L'appropriation par les élus à la participation citoyenne doit mettre les habitants de tous âges au cœur des actions et décisions. C'est un des fondements de notre démocratie et de notre république.

FO votera le rapport-avis

Assemblée Plénière CESER Hauts-de France - mardi 17 octobre 2023

Rapport-Avis/ « Citoyenneté active »

Le GC ADC remercie la C15, son président, les deux corapporteurs pour la rédaction de ce rapport-avis, qui prolonge de façon intéressante le rapport de février 2022 dédié à la démocratie participative, tant et si bien que ce sujet est encore loin d'être épuisé et circonscrit.

Ainsi, nous est-il présenté un foisonnement d'initiatives en région, à l'échelon local, premier lieu pertinent d'entrée (en) et d'exercice (d'une) citoyenneté renouvelée et active ; dès lors, également, que les élus territoriaux ont bien perçu les apports bénéfiques que cela constitue, qu'ils soient à l'origine de la démarche ou pas.

C'est bien la complémentarité des initiatives et des projets qui renforce l'action des habitants- citoyens et des élus locaux, dans le sens de l'intérêt général et du bien commun : des méthodologies existent et sont bien adaptées.

La plus-value devient alors réelle, et elle ne fait qu'amplifier le bien vivre ensemble que l'on voudrait voir se développer partout.

Cette présentation, en tous les cas, est aussi une manière opérationnelle de situer l'intervention et le rôle du Ceser, envers tous les territoires, pour valoriser les initiatives et être une chambre d'écho, en relais de la plateforme citoyenne en cours d'élaboration.

On peut toujours poser le postulat que l'on n'en fera jamais assez dans ce domaine pour (re)donner l'envie aux uns et aux autres de s'engager dans une démarche collective.

Ceci mériterait d'ailleurs davantage de sécurisation et de reconnaissance du bénévolat, à travers l'engagement de chacun, avec un encouragement pour le temps libéré à l'exercice collégial.

Le rapport en appelle justement à développer la coéducation avec l'Education nationale, en accentuant les liens avec les acteurs de l'Education populaire, et c'est louable.

Et quand cela fonctionne avec, par exemple, la démarche du Croisement des Savoirs (Cf. RdV du CESER en 2019), initiée par ATD 1/4 Monde et développée par la Fédération des Centres sociaux, c'est aussi grâce à l'engagement et la supervision dans la durée d'un Inspecteur de l'EN, qui cautionne et facilite l'engagement des enseignants dans le dispositif, à des fins de transposition dans d'autres territoires.

Il faut certainement aussi veiller à ce que l'offre de citoyenneté ne conduise pas à des confusions ou des dispersions qui entraîneraient la personne dans un engrenage de participation, entre Conseils Citoyens/ de quartier/ de développement/ de Concertation, pour ne citer que ceux-là, tout en évitant également la « professionnalisation de représentants » que l'on retrouverait trop souvent.

N'oublions pas non plus les formes plus encadrées juridiquement de participation aux décisions publiques, telles les débats publics liés aux projets impactant l'environnement et que pilote la CNDP, au plan national comme au plan régional.

Il y a là matière à ce que le CESER se nourrisse de la production issue des concertations régionales.

Le GC ADC votera le rapport-avis.



**Déclaration CFDT sur le projet de rapport-avis
« Pour une participation citoyenne active en région Hauts-de-France »**

Pour la CFDT, la citoyenneté et les valeurs qu'elle sous-tend : solidarité, respect et bienveillance, est un fondement de notre démocratie.

Elle doit être affirmée, renforcée et amplifiée. Nombreux sont ceux qui ont l'impression que nous avons collectivement perdu le contrôle et qui ne voient plus comment peser et agir sur leurs conditions de vie et leur avenir. La progression du taux d'abstention, et en particulier chez les jeunes, nous inquiète et nous interpelle.

La deuxième partie de ce rapport-avis, ancrée dans les Hauts-de-France via des rencontres in-situ, met en évidence la volonté de nombreux acteurs de s'impliquer dans la société et cela à tous les niveaux. Ce choix de rencontres sur les lieux des actions contribue à un éclairage pertinent.

La CFDT apprécie fortement la volonté d'élus de communes de faire participer la population et en particulier les jeunes. Il est nécessaire de faire évoluer les processus d'initiatives citoyennes et leur donner une place dans notre démocratie en garantissant leur prise en compte.

La commune, le quartier : un premier niveau qui permet d'expérimenter et de se familiariser avec des espaces intergénérationnels de construction dans la prise de décision.

Dans ce cadre, la formation des élus est une priorité.

Face à un pouvoir trop centralisé, il est nécessaire de revivifier la démocratie en facilitant l'implication et la participation des citoyens sous différentes formes, en plus de l'investissement militant ou bénévole.

Les politiques publiques qui concernent la vie des jeunes (éducation, formation, logement, accès à un premier emploi...) sont à construire, à mettre en œuvre et à évaluer avec les associations de jeunesse, à toutes les échelles de l'organisation territoriale.

Les jeunes doivent prendre toute leur place dans la construction des communs, tremplin de leur engagement citoyen, en s'appuyant sur les méthodes de travail et l'ingénierie de l'éducation populaire.

Education populaire, terreau d'un engagement citoyen nécessaire à toute la société, et plus que jamais essentielle pour l'amélioration du système social et le respect des valeurs de la République. Pour lui donner un nouvel élan, il est indispensable de débloquer des financements pérennes pour une animation sociale et territoriale adaptée à tous et toutes.

La CFDT souhaite aussi que les Conseils de Développement soient reconnus et que leur soient alloués les moyens pour un fonctionnement pertinent et efficace permettant l'implication des citoyens.

La CFDT votera POUR ce rapport-avis.



Assemblée plénière du CESER des Hauts de France du 17 octobre 2023

Expression du Groupe de Concertation UNSA/CFE-CGC sur le projet de rapport avis : « Pour une participation citoyenne active en région Hauts-de-France »

Un débat sur la participation citoyenne doit reposer sur la définition de ce qu'est un « citoyen ».

Le conseil d'état précise : « Un citoyen est un national titulaire de ses droits civils et politiques qui concourt à l'exercice de la souveraineté nationale au sens de l'article 3 de la Constitution. En deuxième lieu, le citoyen se définit par les droits dont il est titulaire et par les devoirs auxquels il est assujetti. »

Avec une abstention qui augmente depuis 1970 et qui fût même massive aux élections régionales des hauts de France de 2021 avec 67,16% d'abstention, que devons-nous conclure de la perception qu'ont nos concitoyens de leurs droits et surtout de leurs devoirs ?

Il est aussi nécessaire d'avoir à l'esprit que la laïcité et l'universalisme sont des principes « socle » du fonctionnement démocratique de notre pays. Ils doivent être connus, compris et respectés par tous.

La démocratie participative peut permettre plus de transparence, mais avec plus d'écoute et de consultation des citoyens au-delà des seules échéances électorales : elle doit donc être améliorée.

Il est essentiel de donner de la place à chaque citoyen, pour qu'il contribue aux décisions qui le concerne, en partant du postulat que tout le monde est en mesure de contribuer. Développer la culture de la participation est autant une belle opportunité qu'un défi à relever face aux enjeux d'avenir que sont la transition environnementale, la révolution numérique, la réponse à la crise sociale, la lutte contre les inégalités et les discriminations.

Cette contribution à la vie de notre système démocratique est cruciale.

La condition, c'est qu'elle s'exerce au travers de corps intermédiaires institutionnalisés (syndicats, associations, mutuelles, coopératives, fondations...) constituant ce qu'on appelle la société civile organisée, qu'il faut plus associer et entendre, à tous les niveaux.

Ils représentent des millions de citoyens « engagés » qui, quotidiennement, réfléchissent et agissent sur le terrain, dans toute notre Région.

En apportant leur expertise, leurs compétences et leurs réflexions, assises sur des pratiques et des réalisations de terrain, ils seront aussi une garantie que les préoccupations économiques, sociales et environnementales qui forment leur cœur d'activité ne seront pas oubliées ou négligées dans les politiques.

Dans ce cadre, notre CESER des Hauts de France, représentant la société civile organisée et donc les citoyens, doit être complètement associé, avec les autres organisations, à l'élaboration des politiques régionales.

Notre Groupe UNSA / CFE-CGC souhaite que le CESER se concentre sur des sujets plutôt portés par nos concitoyens, et qu'également les politiques s'emparent des recommandations qui seront issues de notre Assemblée.

Notre Groupe votera l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER HAUTS-DE-FRANCE - 17 octobre 2023
Rapport-Avis pour une participation citoyenne active en région Hauts-de-France

Position des groupes de concertation

« Milieux économiques », « Artisanat - Professions libérales », « Agriculture, Ruralité, Pêche » et « Innovations économiques et sociales »

Nos groupes de concertation remercient vivement les rapporteurs, l'ensemble des conseillers ayant participé à ce rapport-avis et la chargée de mission, Viannette JACQUEMET.

Ce travail s'inscrit dans la continuité de celui présenté en février 2022 « Démocratie participative et expression citoyenne. Quelles perspectives pour le CESER Hauts-de-France ? ».

Dans le marasme actuel et la succession des crises, le processus démocratique doit impérativement être relancé par une expression active de la citoyenneté. Civilité, civisme, solidarité caractérisent cette citoyenneté qui peut s'exprimer, au-delà des différents niveaux d'élections, par de nombreuses actions menées par l'État, les collectivités et les communes, les établissements d'éducation, les associations, les tiers lieux et les conseils de développement.

Les droits des citoyens indissociables de leurs devoirs, la participation aux décisions, les initiatives et engagements individuels et collectifs s'inscrivent dans une citoyenneté juridique, politique et civile.

On retrouve dans ces concepts les deux modalités d'expression de la démocratie, représentative et participative.

Toutes les études montrent le déclin de la démocratie représentative. De plus en plus, les citoyens, et notamment les jeunes, sont attirés par la démocratie participative. Elle bénéficie de nombreuses modalités d'expression mais comporte le risque avéré de voir dominer des orientations portées par des groupes minoritaires, certes engagés et très actifs, mais qui peuvent ainsi faire prévaloir des points de vue catégoriels.

L'objectif est de promouvoir et d'accompagner cette expression participative et c'est l'objet des quatre recommandations de ce rapport-avis. Néanmoins, on n'y trouve pas la contrepartie qui aurait pu prendre la forme d'un plaidoyer en faveur de la participation aux élections. Cette dernière peut dépendre de la capacité des élus à montrer qu'ils représentent réellement les électeurs et le peuple, à savoir : porter à tous les niveaux de décision, la voix des électeurs qui doit prévaloir sur celle d'une haute administration puissante, centralisée et parfois éloignée de la réalité du terrain.

Ces observations faites, nos groupes de concertation voteront ce rapport-avis.